

JOURNAL
HELVETIQUE

O U

RECUEIL

DE PIÈCES

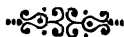
FUGITIVES DE LI-
TERATURE CHOISIE;

DE

*Poësie ; de Traits d'Histoire ,
ancienne & moderne ; de Découvertes des
Sciences & des Arts ; de Nouvelles de la
République des Lettres ; & de diverses au-
tres Particularités intéressantes & curieuses,
tant de Suisse , que des Païs Etrangers.*

DEDIE' AU ROI.

Mars 1747.



A NEUCHATEL.

DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES'

1747.



1747

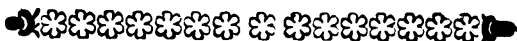


JOURNAL

HELVETIQUE,

DEDIE' AU ROI.

Mars 1747.



DISPENSE.

Singulière du Pape CLEMENT VI.

MONSIEUR,

Vous me marquez que vous venez de lire le *Traité de feu Mr. de la Chapelle sur la nécessité du Culte public.* Parmi les Remarques que vous me faites sur cette Lecture, vous me dites, que vous avez été extrêmement surpris d'une Dispense que l'on voit parmi les *Pièces*

Justificatives à la fin de l'Ouvrage , acordée par *Clement VI.* l'an 1351. au Roi de France *Jean* , & à la Reine *Jeane* la seconde Femme. En voici la teneur ;

Ce Bref ou cette Bule done au Confesseur du Roi & de la Reine le pouvoir de les délier, & pour le passé & pour l'avenir, de tous les Engagemens & Contrats quoiqu'apuiés du serment *s'ils ne peuvent pas les tenir sans quelque incomodité **. Cette grace est non seulement pour eux , mais encore pour leurs successeurs à perpétuité , à condition seulement que le Confesseur commuera ces sermens en telles œuvres de piété qu'il trouvera a propos-

Vous avez été frappé, dites-vous, de la singularité de ce Bref, & cette surprise est assurément des mieux fondées. Vous ajoutez qu'une des causes de vôtre étonnement, c'est le silence general de nos Controversistes, qui semblent avoir entièrement ignore cette Pièce. Il ne paroit pas éicctivement qu'aucun en ait fait usage contre l'Eglise Romaine, qui qu'elle ait etc publiée il y après d'un Siècle **. Vous ajoutez que cette Bulle mérite

* *Juramenta per vos præstita, & per vos & eos præstanda in posterum, quæ vos & illi servare commodè non possitis.*

** Voyez le *Spicilegium* de Dom Luc d'Achier, im.

rite qu'on la fasse conoitre. Ce n'est pas assez que Mr. de la Chapelle l'ait jettée incidemment parmi les *Pièces Justificatives*, & seulement dans une Note. Bien des Gens ne lisent pas ces Actes. Pour les Notes qu'on y joint en ménus Caractères, la plupart les laissent, pour ne se pas fatiguer la vuë. Vous souhaitez donc que ce Bref, soit un peu plus court.

Vous voulez aussi que je vous dise ce que j'en pense, & que je le fasse même d'une manière un peu étendue. Il ne seroit pas difficile de faire un ample Comentaire sur cette Bule, si on vouloit relever tout ce qu'elle a de choquant. Mais il y a bien des Gens qui croient que sur ces sortes de Pièces un simple exposé suffit, & qu'une simple Lecture excite toute l'indignation qu'elles méritent. Cependant pour vous satisfaire, j'entrerai dans quelque détail, ne fut ce que pour avoir le plaisir de m'entretenir avec vous.

Tout vous a surpris dans cet Acte, dites vous, & sa singularité, & l'obscurité où on l'a laissé jusqu'à présent. Je vous avouerai d'abord qu'il s'en faut bien qu'il ait fait sur moi la même impression que sur vous. En voici la raison, c'est que cette Pièce m'étoit connue depuis plus de trente Ans, au moins pour la substance; voici

coment. Aiant l'honneur de diner un jour à Londres chez le Docteur *Burnet*, Evêque de Salisburi, cinq ou six mois avant sa mort, où se trouvèrent quelques Gens de Lettres, & entr'autres le fameux *Houdley*, Evêque de Bangor, le Prélat chez qui nous étions nous fit conoitre cette Bule singulière. Il nous en dit la substance, & nous cita pour son garant Dom *Luc d'Acheri*, qui l'a raportée en entier. De retour dans ma Patrie, je cherchai cette Pièce dans le grand Recueil du Bénédictin, mais j'avoue que je ne fus pas la trouver. N'en soiez pas surpris. Elle est comme ensevelie & étouffée parmi un tas d'inutilitez ramassées dans le Volume où elle est inferée. Voila aparemment la raison pourquoi elle a échapé à un Monfr. *Jurieu*, & à tous nos autres Controversistes.

Pour bien juger de cette Dispense acor-dée au Roi *Jean*, de tenir ses engagements, quoi qu'apuiez du Serment, en cas qu'il ne put pas les remplir sans s'incomoder, il ne sera pas inutile de voir quelle idée les principales Nations ont eu des promesses faites avec Serment. Après cela nous comparerons leurs Maximes avec la Décision du Pontife sur ce cas de Conscience.

Voions d'abord quelle a été l'origine des Engagemens & des Promesses avec Serment.

Voici

Voici ce que nous aprennent ceux qui ont traité cette matière. Au commencement du Monde nous disent ils, la bone foi règnoit parmi les Homes. *Dans ces premiers jours du Monde naissant*, dit Juvenal, *les Grecs n'étoient pas toujours prêts à mentir*; ou come dit *Des préaux*.

Le Normand même alors ignoroit de parjure.

Si les Homes avoient conservé les mœurs & l'innocence du premier Age, on n'auroit point conu l'usage des Sermens. Une confiance réciproque en auroit tenu lieu, mais dès que l'on comença à tromper, il salut recourir à ce remède. Les promesses & les protestations étant des liens trop foibles, on tâcha de leur doner de la force en les marquant du Sceau de la Religion. L'intérêt, l'ambition & d'autres passions violentes aiant amené l'infidélité & le mensonge, les Homes vivant dans une défiance mutuelle, furent obligez de chercher jusques dans le Ciel la caution de leur parole. C'est ainsi qu'à la honte de l'Humanité, les Sermens ont pris naissance.

On jura d'abord par le Dieu véritable, le Garant naturel de la Vérité. C'est en son Nom que sont conçus les Sermens les plus anciens dont nous aïons conoissance. On peut voir dans la Genése le Serment d'*Abraham* au Roi de

de Sodome; de ce même Patriarche au Roi *Abimelech*; d'*Eliézer* à Abraham; & de *Jacob* à *Laban*. Les Hommes aiant dans la suite abandonné le vrai Dieu, pour s'en faire au gré de leurs passions, le Serment suivit le sort de la Religion, c'est à dire que les Païens juroient par leurs fausses Divinités.

Mais on doit rendre cette justice aux anciens Païens qu'ils ont toujours regardé les Promesses faites avec Serment, come quelque chose d'inviolable. Ces Engagemens étoient sacrez pour eux, & ils en étoient religieux Observateurs. Il est vrai qu'ils distinguoient sagement les Promesses avec Serment, qui avoient été extorquées par la force ou par la crainte, d'avec celles que l'on avoit faites librement. Ils reconnoissoient qu'un Homme qui avoit été contraint par la violence ou par la peur à une Stipulation avec Serment, n'étoit pas obligé de la tenir. Ils avoient encore pour principe, qu'on ne peut s'engager par Serment qu'à des choses honêtes & louables, que si l'engagement qu'on avoit pris étoit mauvais en soi, des là ils le regardoient come nul. Ils déclaroient que dans ces cas-là, bien loin qu'on dut tenir sa parole, on étoit obligé d'y manquer. En conséquence de cette Règle, *Cicéron* asure dans ses *Offices*, qu'*Agamemnon* fut double-

blement coupable & de s'être engagé par Serment à immoler sa fille *Iphigénie*, & de l'avoir immolée en vertu de cet engagement.*

Si l'on excepte ces cas là, ils condamnoient hautement tous les prétextes dont on auroit pu se servir pour essayer d'autoriser le parjure. Un subterfuge qui vient des premiers dans l'esprit pour colorer cette infidélité, c'est l'incommodité, le dommage qu'on souffriroit à garder sa parole, les promesses *quæ commodè servare non possentis*, come s'exprime le Bref de *Clement VI*. Mais les sages Païens décidoient qu'en aucun cas, non seulement l'incommodité, mais le dommage, quelque grand qu'il fut, ne pouvoit point justifier un manquement de foi. Ils alléguoient un exemple qui leur paroïssoit décisif, c'est celui de *Régulus*. Jamais Home, en accomplissant son Serment, ne dut s'attendre à des suites plus terribles. Il savoit les tourmens cruels qu'on lui préparoit à Carthage. Cependant il n'hésite point à y retourner, parce qu'il s'y étoit engagé avec Serment.

Je croi, MONSIEUR, devoir vous rappeler ici une Réflexion que fait *Cicéron* dans le même Livre de ses *Offices* que je viens de citer. C'est qu'après cet Événement extraordinaire, on ne fut pas même fort frappé à

O 5

Rome

* De Offic. Lib. III.

Rome de la magnanimité de ce grand Homme. Le sentiment comun étoit qu'il n'avoit fait que ce qu'il devoit faire. Son action ne devint fort louable que par la corruption des Ages suivans. C'étoit donc, parmi les Romains, une opinion généralement reçue, que plutôt que de manquer à son Serment, on devoit être prêt à braver tout ce que l'exil, la prison, les suplices, & la mort ont de plus affreux.

L'exemple de *Regulus* pourroit paroître au dessus de l'Humanité, ainsi il est bon d'en joindre quelque autre un peu plus à la portée du comun des Homes. En voici un de ce genre.

Plusieurs des Romains qui furent faits prisonniers par *Annibal*, furent relachez en s'obligeant par Serment de retourner à son Camp. Un d'entr'eux revint au Camp le même jour, sous prétexte d'avoir oublié quelque chose, se flatant par cet artifice d'é luder l'obligation de son Serment. Mais le Sénat Romain fut si choqué de cette prévarication, qu'il donna des ordres pour le faire prendre, & le livrer à *Annibal*. On a divers exemples de cette nature dans l'Histoire Romaine. Par tout ce qu'on voit souffrir à ces anciens Païens dans une infinité d'ocasions, plutôt que de rompre leurs Sermens, on peut

juger jusqu'à quel point ils portoient la vénération pour ces Engagemens sacrez & solennels. Avec leur seule Raison pour guide, ils avoient un si grand respect pour le Serment, que ceux qui y manquoient étoient regardez avec horreur & indignation. A leur Tribunal, coment croiez-vous, *MONSIEUR*, qu'on eut jugé un Pontife Romain, qui auroit dispensé un Prince de tenir les Traitez faits avec Serment, sous prétexte *qu'il pourroit en souffrir quelque incomodité ?*

Après avoir vu quel a été le sentiment des Païens sur cette matière, voions aussi quel a été celui des Juifs. Leur respect doit encore être allé plus loin, à en juger par les idées saines qu'ils ont eues de la Divinité. Les Dieux des Païens n'avoient qu'une conoissance bornée, & étoient remplis d'imperfections & de défauts. Un Païen pouvoit se flater que son parjure seroit ignoré, ou que ses Dieux, s'ils en étoient informez, ne s'en irriteroient pas, & le laisseroient impuni. Il n'auroit pas été embarrassé à produire des exemples de fausseté & de parjure dans ses Dieux mêmes. Les Juifs avoient une toute autre idée de la Divinité, & par conséquent du respect que l'on devoit au Serment.

Je vous invite seulement, *MONSIEUR*,

à relire le Psaume XV. où *David* marque les Caractères de l'Homme de bien, qui sont ceux qui peuvent espérer de jouir des effets de l'amour de Dieu, & dans cette vie & dans l'autre. *Eternel*, dit il, *qui est ce qui habitera dans ton Tabernacle* &c. *Celui*, répond-il, *dont la vie est intègre & les actions justes. S'il a juré, fut-ce à son dommage, ajoute-t'il, il ne changera rien à sa promesse**. L'idée que *David* donne d'un Homme juste, même sous la Loi, c'est que quand il a été obligé de jurer & de s'engager par le Nom de Dieu, il observe avec une fidélité inviolable la parole qu'il a donnée. Il est si exact Observateur de ce qu'il a promis, qu'il n'y manque jamais, lors même qu'il s'agit d'une chose contraire à ses intérêts, & qui doit lui être préjudiciable**.

Les Juifs avoient le III. Comandement du Décalogue, qui défend expressément le Parjure. *Vous ne prendrez point le Nom de l'Eternel en vain.* Mr. de *Beausobre* & les meilleurs Intreprètes, disent que *prendre le Nom de Dieu en vain*, signifie littéralement & proprement dans cet endroit, promettre quelque chose & ne pas le tenir***. *Dieu ne tiendra point pour*

* Ps. XV. 4.

** Les LXX. & la Vulgate après eux, ont traduit un peu différemment ce verset. Mais *Dom Calmet* fait valoir le sens que présente l'Original Hébreu, qui est effectivement le meilleur.

*** *Beausobres* Remarque posthumes sur le N. T. p. 23.

innocent celui qui aura comis ce pêché, c'est à dire, qu'il sera puni d'une manière très rigoureuse. Toutes les langues ont de ces façons de parler qui signifient beaucoup plus qu'elles ne semblent d'abord. Voici donc l'idée que les Juifs avoient du Serment, & c'est la véritable idée qu'on doit en avoir. Ils le regardoient come un Acte de Religion, par lequel on prend Dieu à témoin de la sincérité avec laquelle on veut remplir les engagements que l'on prend. Non seulement on le prie d'en être le témoin, mais encore le Juge. Nous consentons qu'il nous punisse sévèrement, si nous n'exécutions pas ce que nous promettons. Avec de semblables idées du Serment, les Juifs avoient une souveraine horreur du Parjure.

Après avoir vû les idées des Juifs & des Païens sur le Serment, pour en faire la comparaison avec la Bule relachée de *Clement VI.* on pourroit faire voir que les Chrétiens doivent encore à cet égard porter la délicatesse plus loin que les autres. Ils ont des idées des perfections de Dieu plus sublimes, que celles qu'on en avoit eu auparavant. Mais, MONSIEUR, pour n'insister pas sur un sujet aussi connu, je me contenterai d'oposer à la Dispense scandaleuse de ce Pape en faveur du Roi de France, une belle Leçon que l'Abé *Du Guet* donne aux Têtes couronnées dans son *Institution du Prince.* Il prouve

prouve que les Souverains doivent être religieux Observateurs du Serment.

„ Le Serment est une dernière ressource
 „ pour finir les contestations, dit-il , pour
 „ s'assurer du cœur des Hommes & de leurs
 „ intentions, pour fixer tous les doutes que
 „ l'inconstance ou la mauvaise foi peuvent
 „ faire naître, pour soumettre les Rois au
 „ Juge suprême, qui seul peut les juger, &
 „ pour tenir dans le devoir toute Majesté
 „ humaine, en la faisant comparoître de-
 „ vant celle de Dieu, à l'égard de qui elle
 „ n'est rien. Ce seroit donc éterniser les
 „ défiances & les Guerres, ôter tout moyen
 „ de parvenir à la paix par des Traités sérieux,
 „ laisser une porte toujours ouverte aux sur-
 „ prises, rendre la situation des Roïaumes
 „ flotante & incertaine, abuser de ce que la
 „ Religion a de plus sacré & de plus formi-
 „ dable, & tomber dans une manifeste im-
 „ piété, en méprisant tout à la fois la présen-
 „ ce, la vérité, la justice & la puissance de
 „ Dieu, que de doner atteinte à un Traité
 „ scellé par le Serment *.

Ecoutez encore, s'il vous plait, ce que ce sage Auteur dit de ceux qui insinuent à un Prince qu'il peut quelque fois se dispenser de tenir les Traitez, quoi qu'accompagnez du Serment : „ Il faut être, je ne dirai pas bien hardi

* Institution d'un Prince, T. I. p. 304.

„ hardi, ajoute-t'il, mais bien aveugle & bien
 „ corrompu, pour ofer conseiller à un Priu-
 „ ce, de le rendre digne de la colère éter-
 „ nelle de Dieu, & d'atirer la vengeance sur
 „ sa propre tête, & sur celle de tout le Peu-
 „ ple, en convertissant le Serment en parju-
 „ re, & méprisant la menace irrévocable,
 „ atachée dans le Décalogue, à la défense
 „ d'un si grand crime.

Avouez, MONSIEUR, qu'on a rai-
 son de dire que les Jansenistes manquent sou-
 vent de respect pour le Pontife Romain.
 Voila *Clément VI* acomodé come il le mérite.
 Cependant, je ne croi pas que cette Réflexion
 soit ici bien dans sa place. Notre Abé n'a-
 voit nullement en vue le Pape dans ce passa-
 ge, & il y a beaucoup d'aparence que le Bref
 scandaleux que nous examinons, n'étoit ja-
 mais venu à sa conoissance. Que n'auroit-
 il pas dit s'il avoit sù que dans cette Dispen-
 se, non seulement le Pape *méprise la menace irrévo-
 cable atachée à la défense du Parjure* dans le III.
 Comandement, mais qu'il la tourne même
 contre ceux qui voudroient empêcher le
 Prince de se rendre coupable de Parjure, &
 le détourner de la pensé de se prévaloir d'u-
 ne Dispense si diamétralement oposée à la
 Loi de Dieu? Cette circonstance auroit dû le
 surprendre beaucoup plus que le Bref même,
 & je suis sûr qu'elle fera la même impression
 sur

sur vous. Rien n'est plus certain qu'il finit en menaçant de l'indignation de Dieu, & de celle des Bienheureux Apôtres Pierre & Paul, ceux qui auroient la témérité de vouloir contrevenir à cette Concession*.

Figurez vous, je vous prie, qu'un sage Conseiller du Roi Jean, eut entrepris de le dissuader de profiter de cette Dispense du Pape, & qu'il eut réveillé sa Conscience sur l'énormité du Parjure, le voiant prêt à violer un Traité apuié du Serment, voila ce pieux Ministre anathématisé par cela même. Et qui est donc cet Home qui a prononcé cet Anathème? C'est ce prétendu Chef de l'Eglise, qui prend le titre de Lieutenant de Dieu en terre.

Sentez - vous bien, MONSIEUR, tout ce qu'il y a de révoltant, pour ne pas dire d'impie, dans la conclusion de ce Bref? Ce n'étoit pas assez à ce digne Pontife d'avoir altéré la Morale de l'Evangile jusqu'à permettre & à autoriser le Parjure, pour quelques petits interêts temporels; ce ne lui étoit pas assez d'être l'Auteur de cette prévarication & de cette infidélité, il faut encore que le Ciel

y

* Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei, & Beatorum Petri & Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum.

y soit de moitié avec lui. C'étoit déjà beaucoup d'oser suposer dans la Divinite de la connivence pour ce Crime, il faut encore l'en rendre complice aussi bien que ses Apôtres, & menacer de la Colère céleste ceux qui penseroient à prévenir cette mauvaise action par de sages Concils. Cette Concession du Pape doit donc déjà être regardée come pernicieuse, come contraire à la bõne foi, mais la manière dont elle finit, rêncherit encore sur le Corps de la Bule. *In cauda venenum.*

Voila bien du bruit pour peu de chose, dira un zélé Défenseur de la Cour de Rome. Cette conclusion est le formulaire ordinaire de toutes les Bulles ; ainsi on a mauvaise grace à le vouloir si fort presser. C'est une pure affaire de stile dans la Chancellerie Romaine. Trouvez vous, MONSIEUR que cette Réponse fut bien satisfaisante ? Quand ce seroit l'usage de finir toutes les Bulles par cette menace, il auroit absolument falu l'omettre ici. Pourquoi ? Parce qu'elle jure tout à fait avec la teneur du Bref, & qu'elle jure de la manière la plus impie. Si je trouvois un Blasphème à la fin de quelque Acte, celui qui l'auroit dressé se justifieroit il bien en me disant, que c'est une affaire de stile, une simple formule ? Or rien de plus blasphématoire que d'oser avancer que Dieu punira ceux qui s'oposeront au Parjure.

On dit qu'on apporta un jour au Censeur des Livres à *Padoue*, une Traduction de l'Alcoran, afin qu'il donât la permission de l'imprimer. Il se trouva si distrait, dans ce moment là, que sans autre examen, il mit à la fin du Manuscrit qu'il en permettoit l'impression, *come n'ayant rien de contraire à la Foi Catholique*. Tout le monde se récria contre cette Aprobation ; mais l'Examineur pouvoit aleguer la même excuse que celle que je réfute. Il n'avoit qu'à dire que c'étoit la formule ordinaire. Je ne sai au reste lequel des deux est le plus contraire à la Religion Chrétienne, ou de l'Acoran, ou de la Bulle de *Clément VI*.

J'ai cependant oui des Gens qui ont essayé d'excuser le fond même de la Bule, & voici le tour qu'ils ont employé pour cela. „ Elle „ est datée d'Avignon, où les Papes sié- „ geoient depuis quelque tems. *Clément VI*. „ étoit un Gentilhomme François né sujet du „ Roi *Jean*. Ces circonstances, dit on, peuvent „ avoir mis le Pape, dans une grande dé- „ pendance du Prince, qui aura peut être „ abusé del'ascendant qu'il avoit sur son an- „ cien Sujet, pour lui extorquer cette Dis- „ pense ”. Voilà tout ce que l'on peut dire de plus plausible en faveur d'une mauvaise Cause : Il importe d'examiner si cette excuse est valable.

On suppose donc que le Roi de France avoit fortement sollicité le Pape à le délier de l'obligation de tenir les Sermens qui pourroient l'incomoder. Quant cela seroit, il y auroit toujours bien de la lâcheté & de la prévarication dans le Pontife à condescendre à une telle demande. Mais il ne paroît pas, ni que le Roi ait exigé rien de semblable, ni que le Pape ait été sur le pié d'avoir pour lui cette mole complaisance qu'on lui suppose. On a même des preuves du contraire.

Après la Bule en question, Dom *Luc d'Acheri* en raporte une autre qui dispense le Roi & la Reine des Jeunes & de l'Abstinence de la Viande, mais avec de grandes precautions. Il faut pour cela une Atestation de plusieurs Médecins sur l'incomodité causée par le Jeune. Il faut que le Confesseur & la Faculte soient convenus ensemble que le Roi se trouve dans un cas qui rend cette permission absolument nécessaire, & s'ils ont décidé un peu légèrement, le Pape en décharge sa Conscience & il en charge la leur*. Pour dispenser le Roi de son Serment, il suffit qu'il en soit un peu incomodé, mais pour le dispenser

P 2

penfer

* De carnibus vesci poteritis, de Consilio tamen Medicorum, quotiens Confessor & Medici hoc vobis videbitur expedire, quorum conscientias oneramus. Spicilegium p. 277.

penfer des Jeunes de l'Eglise, il faut que l'incomodité foit confidérable & bien atestée. Ne vous rapelez vous point ici ces Hipocrites dont parle J. C *qui couloient le Moucheron, tandis qu'ils avaloient le Chameau** ? Mais il ne s'agit pas présentement de relever la contrariete d'une semblable conduite ; ce que j'en veux seulement conclure, c'est que dans cette permission de faire gras, acordée avec tant de limitations, on ne reconoit point un Pape qui pousse trop loin la complaisance pour le Souverain. Il n'y a point de petit Gentilhomme du Roïaume à qui on eut pû refuser cette dispense sur de semblables Atestations.

Mais pour prouver d'une manière plus directe que le Roi n'avoit point demandé au Pape d'être délié des Sermens qui pourroient l'incomoder, & que le saint Père lui acorda cette grace sans en être sollicité, il n'y a qu'à jetter les yeux sur le début de la Bule. Voici coment on s'y exprime. *Nous aquiesçons volontiers à vos souhaits, & à vos demandes, mais sur tout à celle que vous nous faites sur les moiens de pouvoir vous procurer la faveur de Dieu, la paix de l'Âme & le salut éternel**.* Cette Bule est datée d'Avignon, le 20. Avril 1351. Dès
le

* Matth. XXIII 24.

** *Votis vestris libenter annuimus his præcipue per quæ sicut piè desideratis, pacem & salutem animæ, Deo propitio consequi valeatis.*

Le commencement de cette année le Roi étoit venu dans ce Pais-là. Il est fort probable qu'il consulta le Pape sur l'état de sa Conscience, come son Directeur. Le début de la Bule l'insinue. Il alla à lui avec de très bones intentions, & à peu près telles que celles du jeune Home de l'Evangile qui vint demander a J. C. *ce qu'il falloit qu'il fit pour obtenir la vie éternelle.* Mais quelle différence dans la Réponse ! *Si vous voulez entrer dans la Vie gardez les Commandemens,* lui dit le Sauveur*. Mais celui qui se dit son Vicaire fournit à celui qui vient le consulter, des expédiens pour se dispenser d'observer les Commandemens de Dieu, pour peu qu'ils soient incomodes. Pour le faire *jouir de la paix de l'Âme, pour lui procurer la faveur de Dieu* dans cette vie, & dans l'autre *le salut éternel*, on lui donne des facilités pour faire des Traitez frauduleux, qu'il apuiera du Serment, & qu'il violera dans la suite s'il en est un peu incomodé. Voilà une manière inouïe de se procurer le repos de la Conscience & le salut, savoir l'infidélité, la mauvaise foi & le parjure. N'ai-je pas eu raison de vous dire, MONSIEUR, que l'Alcoran n'étoit pas aussi opposé à l'Evangile que cette Bule ? Quel dommage que Mr. *Jurieu* ne l'ait pas conue ! Il en auroit bien su faire

faire usage à l'Article des Papes, dans ses Préjugés légitimes contre le Papisme.

Je vous ai fait remarquer précédemment que la Conclusion de la Bule jure avec la Dispense même qu'elle renferme; il est bon d'observer aussi que la teneur de la Bule jure pour le moins autant avec son debut. On auroit dû avertir le Pape qu'avant que de lâcher une Pièce aussi scandaleuse, il y avoit une précaution à prendre, c'est de raier le III. Commandement du Décalogue. Son Eglise a supprimé, le II. pendant long-tems, afin qu'il ne nuisit point au Culte des Images. Son Voisin ne devoit pas plus être épargné.

Plus je relis ce Bref, plus j'en examine les circonstances, & plus il me paroît qu'il n'a point été arraché au Pape. Il a fait les choses de bone grace, il en a gratifié le Roi volontairement, de son bon gre, & si je l'ose dire, de gaité de cœur. Ce qui me le persuade plus que tout le reste, c'est le caractère du Roi *Jean*, qui ne paroît pas avoir été capable de faire une semblable demande. Vous savez, MONSIEUR, l'histoire de ce Prince, Il eut le malheur de perdre la Bataille de *Poitiers* contre les Anglois, & d'être fait prisonnier. Le Prince victorieux l'emmena en Angleterre l'année suivante. Par le Traité de *Bretigni*, conclu quelque tems après, & confirmé par le Serment des deux Rois, *Jean* abandonne à *Edouard* plusieurs Provinces,
&

& quantité de Terres fort considérables. Avant l'accomplissement du Traité, le Roi prisonnier fut reconduit en France. Si jamais Traité renferma des Clauses dures & onéreuses, c'est assurément celui-là. Ce seroit s'exprimer bien foiblement que dire avec la Bule, *qu'elles ne pouvoient pas être observées sans s'incomoder.* En lisant ce Traité on se représente d'abord un Roi triomphant, qui tient les piez sur la gorge à son Ennemi vaincu, & qui le force à recevoir les conditions qu'il juge à propos de lui imposer. Cependant il ne paroît pas que la pensée soit jamais venue à ce Prince opprimé de faire usage de la Bule, qui lui avoit été expédiée il y avoit plus de dix ans.

Bien loin de penser à rompre le Traité, on fait qu'en 1362. il retourna en Angleterre se remettre en prison. Cette démarche a fort embarrassé les Historiens. Ce qu'on a dit de plus vraisemblable là dessus, c'est qu'il avoit été fort blessé de l'évasion du Duc d'Anjou, son second Fils, qui s'étoit dérobé de Calais, où il étoit sur sa parole. Il étoit un des Otages qui devoient servir de sureté au Traité. Le Roi son Père repassa donc la Mer, tant pour excuser cette faute, que pour terminer avec le Roi d'Angleterre le reste des difficultez qui retardoient l'exécution

cution du Traité de Bretigni. Il n'avoit obtenu sa liberté qu'à condition d'exécuter ce Traité. Il vouloit donc, à quelque prix que ce fut, en procurer l'accomplissement. On attribue à ce Prince d'avoir dit à cette occasion, une parole digne d'être éternellement conservée à la Postérité; *Que si la bonne foi & la vérité étoient bannies du reste du monde, elle devoit néanmoins se retrouver dans la bouche des Rois.* On n'aura pas de la peine à convenir sur ces divers traits d'Histoire, que ce Prince étoit beaucoup plus honête Homme que le Pape, & que c'est faire tort à sa mémoire, que de lui attribuer d'avoir été instant pour obtenir cette odieuse Bule. Le Roi Jean eut le malheur de mourir en Angleterre, trois mois après y être retourné.

Ne soiez pas surpris, MONSIEUR, si je donne à cette Bule le titre d'odieuse. Elle tend non seulement à aplanir, à faciliter le Pariute, mais même à le perpétuer. Qu'un Pape eut délié un Prince de quelque Serment particulier, sous quelque prétexte bon ou mauvais, il n'y auroit rien là de fort surprenant. Les Evêques eux mêmes, dans un certain tems, s'arrogèrent la conoissance de ces cas là. Mais ce qui étone, c'est de voir un Pape qui donne au Confesseur d'un Prince le pouvoir indéterminé de le délier, non seulement des

Traitez

Traitez qu'il a faits, mais encore qu'il fera à l'avenir. Bien plus, il acorde la même grace à tous les Successeurs pendant une longue suite de Siècles, c'est à dire que les Rois suivans n'avoient qu'à choisir tel Confesseur qu'ils jugeroient à propos, & qu'il étoit le Maître de décider un point si délicat. Le nombre des Années ne devoit point afoiblir ce beau privilège, en sorte que la Bulle auroit pu servir encore à la Révocation de l'Edit de Nantes, 334. années après sa date. *Louis XIV.* n'avoit qu'à dire à son Confesseur, que là différence de Religion dans son Roiaume l'incomodoit & lui faisoit de la peine. Dès la il étoit en droit de se prévaloir du Bref qui, le délieoit de son Serment.

Quelque zélé Catholique Rom, qui ne seroit pas bien au fait de l'Histoire, pourroit effaier d'atribuer à quelque Anti Pape cette Bule si infamante pour son Eglise, La date d'*Avignon* sembleroit d'abord favoriser la conjecture. Mais quand cette supposition auroit lieu, on ne rémédieroit pas aux mauvais éfets de la Bule. On fait qu'après l'extinction du Schisme, il fut arrêté dans un Concile, que toutes les Concessions de ces faux Papes auroient force & vigueur *.

P 5

Clé-

* *Voiez dans le Spicilegium Tom. IV. p. 352.*

Clement VI. ne doit point être mis dans la Classe des Anti-Papes. Il ne faut pas le confondre avec *Clement VII.* qui s'apelloit *Robert de Genève*, le dernier de la Race masculine des Comtes du Genevois, qui n'a point été mis au rang des Papes légitimes. Pour *Clement VI.* il fut élu fort régulièrement par une vingtaine de Cardinaux assemblez dans le Conclave.

Vous serez bien aise, *MONSIEUR*, que je vous fasse un peu mieux conoitre ce Pape. Il s'apelloit *Pierre Roger* & étoit Fils d'un Gentilhomme du Limosin. Il se fit Moine dans un Couvent d'Auvergne. Depuis il fit ses études à Paris, où il réussit très bien. On l'a fait passer pour fort savant, & *Pétrarque*, qui étoit son Contemporain, nous le donne pour fort lettré. Ce n'est pas le moien de faire excuser sa Bule, au contraire, c'est là une circonstance aggravante. Quoi qu'Home d'étude, son gout étoit pour le faste. Il entretenoit sa Maison à la Roiale, ses Tables étoient servies magnifiquement. Il avoit grand nombre de Chevaliers & d'Ecuiers, quantité de Chevaux qu'il montoit souvent par divertissement. En général ses manières étoient des plus cavalières & point du tout

Ec.

Decretum Synodi Lausanensis ubi rata volunt Patres quæ tempore Schismatis acta sunt.

Ecclésiastiques. Il eut grand soin d'enrichir ses Neveux. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'à l'occasion de quelque Croisade qu'il avoit en vue, il écrivit une Lettre fort sévère aux Chevaliers de Malte, qu'on apelloit alors les Cheval. de Rhodes. Il leur reproche fort vivement les mêmes défauts qu'il avoit lui même, d'être trop curieux en beaux chevaux, de faire trop de dépense, & d'employer les biens de l'Eglise tout autrement qu'à leur véritable destination. *Matthieu Villani*, qui nous a donné le Caractère de ce Pape dans son Histoire de Florence, ajoute qu'étant Archevêque il ne gardoit point de mesures avec les Femmes, que quand il étoit malade, il Se faisoit servir par des Dames de la même manière que les Parentes prennent soin des séculiers. Il mourut le 6. Décembre 1352.

Il y a long tems que l'on se plaint de la facilité avec laquelle les Papes ont dispensé des Sermons, du peu d'égard qu'ils ont pour la bonne foi, & pour la Majesté de Dieu même, qu'on avoit pris à témoin dans un Traité. Mais le mal a considérablement augmenté depuis que les Princes se sont trouvés de Religion différente. Vous savez, *MONSIEUR*, qu'on atribue à l'Eglise Romaine, d'avoir pour Maxime, qu'on n'est pas obligé de
garder

garder la Foi aux Hérétiques. Je ne dois pas oublier à cette occasion de vous faire part d'une Anecdote assez curieuse que je tiens de la même source que la Bule de *Clement VI.* je veux dire de chez l'ancien Evêque de Salisburi. Ce Prélat nous dit donc encore à sa Table, que sur la fin du Siècle passé le Roi *Guillaume III.* & l'Electeur de Brandebourg *Frederic Guillaume,* s'étant trouvés ensemble pour conférer sur la situation des affaires de l'Europe, ils avoient gémi du peu de fond qu'on pouvoit faire sur les Traitez, qu'on ne favoit coment se fier aux Princes Catholiques. Là dessus l'Electeur dit au Roi que come plus âgé que lui & par conséquent devant avoir un peu plus d'expérience, il lui comuniqueroit une Remarque qu'il avoit faite, c'est que dans les Traitez avec les Princes de l'Eglise Romaine, il vaut mieux s'en tenir à leur simple parole que d'y faire intervenir le Serment. En voici la raison, c'est que dans le premier cas, ils se piquent quelque fois d'honneur, & veulent passer pour d'honnêtes gens. Mais si l'on y ajoute le Serment, les Eclésiastiques en prennent d'abord conoissance & ne manquent pas d'en délier les Souverains. L'Evêque de Salisburi tenoit cette Anecdote de la propre bouche du Roi *Guillaume.*

Un Politique a proposé un expédient pour pouvoir faire fond sur les Sermens des Princes Catholiques ; c'est de faire soutenir le premier Serment par un autre dans lequel ce Souverain renonceroit au privilège que sa Religion lui donne de devenir parjure, au moien d'une Dispense expédiée par la Daterie du Vatican. Mais cette précaution seroit inutile, celui qui l'a indiquée n'a pas pensé que le Pape releveroit ce Prince de ce second Serment tout come du premier. Je suis &c.





SECONDE LETTRE

*A Monsieur de Crouzas, Mem-
bre des Academies Royales des Sciences de Pa-
ris & de Bourdeaux & Professeur à Lau-
sanne.*

Contre

*La Défense du Système Leibnitien, par Monsieur
Emer de Wattel.*

Plus j'examine le Système de Mr. de Leib-
nitz sur l'Harmonie préétablie, plus je me
persuade que ce grand Home n'a jamais con-
sidéré son Hypothèse, que come un Para-
doxe ingénieux ; & qu'il a voulu voir com-
ment & jusques où , un Génie - Supérieur
pouroit le soutenir. Ses Sectateurs ont été
plus hardis que lui, & ont regardé come dé-
montré ce qui étoit à peine vraisemblable :
Enéfet, pour se convaincre de la vérité & de
l'évidence de cette Hypothèse, il faudroit
conoitre parfaitement quelle est la nature de
nôtre Ame, coment el e opère, & quelles
sont les Facultés qui lui sont propres. D'un
autre côté , il faudroit conoitre le Corps
Hu-

Humain, beaucoup mieux que nous ne le conoiflons. Savons nous coment il fe meut, coment nôtre volonté agit fur lui, quel eft le Principe de la vie & du fentiment ? coment, ce qui n'eft que matière, contribue cependant à la Mémoire & à l'Imagination, qui tiennent fi fort à l'Efprit, & qui paroiffent être l'effet de fes Opérations ? Confeflons ingénument nôtre ignorance fur ce fujet ; l'Enigme eft encore à expliquer, & peut être n'en trouvera t'on jamais la Clé. Sur la plû part des chofes de ce genre, les Métaphificiens reffemblent affez à des Enfans qui jouent à Colin Maillard ; ils courent, ils tâtonnent, ils faiffent je ne fai combien d'objets, avant que de venir au veritable ; s'ils y parviennent, c'eft en Aveugles, & par un heureux hazard. Mr. de *Voltaire* nous apprend qu'un favant Anglois comparoit les Métaphificiens à des Gens qui jouent au balon ; toute l'adrefle des plus habiles confifte à jouer un peu mieux que les autres.

Tant que l'Hypothèfe de Mr. de *Leibnitz*, poura être foubçonée de détruire la Liberté & de conduire au Fatalifme, elle fera fort fufpecte aux perfones qui aiment fincèrement la Vérité & la Religion ; c'eft ce qui fait que tant d'Ecrivains fages & éclairés fe font sou-
leyés

levés contre ce Système. Sans parler ici du judicieux & savant Mr. Roques, qui n'est pas moins bon Philosophe qu'excellent Théologien, je pourois s'il étoit nécessaire, illustrer ma Liste des noms les plus célèbres dans la République des Lettres ; mais je me rappelle que j'en ai déjà cité une partie dans ma première Lettre ; M. de Vattel me permettra donc de lui dire qu'il se trompe fort, lorsqu'il assure avec emphase, que *cette grande partie des Hommes qui trouvent dans l'idée que Mr. de Leibnitz s'est formée de Dieu, un renversement de la Religion, se réduit à un petit nombre de Théologiens passionés, ou mal informés, dont la Compagnie ne fait pas honneur à Mr. de Crouzas.* Ce cri est plus general & d'un plus grand poids qu'il ne pense ; Un tel cri est presque toujours l'organe de la Vérité ; ainsi ce n'est point la Satire qui le dicte. Tous ceux qui pensent autrement que M. de Vattel, ne donent pas dans des *Invectives dévotes*, ou dans de *Burlesques Turlupinades*, come il affecte de le publier.

J'ai lû avec attention les Réponses que l'illustre Mr. de Leibnitz & ses Partisans ont faites aux objections qui regardent la Liberté, qu'on l'accuse de détruire. J'ai examiné en particulier, avec beaucoup d'impartialité, les Repliques de Mr. de Vattel ; mais j'avoue
que

que ses Réponses ont laissé dans mon Esprit les Objections dans toute leur force. En voici une que je ne me rapelle point d'avoir vüe nulle part : Ou l'Âme se modifie elle même, dès qu'elle est créée, c'est à dire, elle a le pouvoir de former telles ou telles pensées, soit en les tirant de son propre fond, soit à l'ocasion des Objets extérieurs ; ou elle n'a pas ce pouvoir ; si elle l'a, qui l'empêche d'en continuer l'exercice, indépendamment du Corps & sans agir de concert avec lui ? Mais si elle n'a pas ce pouvoir, & que sa Tablature soit toute faite dès sa Création, je soutiens que l'Âme n'est pas plus libre qu'un Automate, ou pour me servir de l'exemple de Mr. de *Leibnitz*, qu'une Pendule qui sonne régulièrement les heures, au bout d'un certain intervalle : Come l'Aiguille de celle ci est forcée de suivre les mouvemens que lui donent les ressorts, l'Âme seroit de même forcée de suivre toutes les impressions, que Dieu lui auroit données dès le commencement ; lui seul seroit l'Auteur & des pensées de l'Âme & des actions du Corps qui en seroient une suite nécessaire ; On pouroit dire au Leibnitien :

*Si j'en crois vos Arrêts, rien n'est illégitime ;
Le cruel Assassin, ainsi que sa Victime ;*

Q

Par

*Par des moïens divers satis font au devoir ;
L'un doit porter le coup, l'autre le recevoir.*

L'Abé de Bernes.

Ou come Corneille dans Oedipe.

*L'Ame est donc toute esclave, une Loi souveraine
Vers le Bien ou le Mal, incessamment l'entraîne:
Et nous ne recevons ni crainte ni desir,
De cette Liberté qui n'a rien à choisir.
Atachés sans mérite à cet ordre sublime,
Vertueux sans mérite, & vicieux sans crime.*

Cela est évident, car si les Idées de l'Ame sont nécessaires, ses déterminations qui en sont la suite & l'efet, le sont aussi.

Je trouve que le Siftème du célèbre de Leibnitz approche beaucoup de celui des Stoïciens, qui définissent le Destin, *Une suite & un enchainement de cause ; un ordre si ferme, que personne ne peut s'en écarter.* Senèque, parlant de cette Secte, dit dans le Traité de la Providence, *Que tous nos sujets & de chagrin & de joïe, ont été réglés dès le comencement ; que la même cause qui a décidé de nôtre vie, a déterminé nôtre mort ; que le Dieu suprême qui a tout créé, & qui gouverne tout, a dicté lui même toutes les Destinées des Mortels, & qu'ils sont emportés par une fatalité inévitable :* Aussi un Philosophe, tout Païen qu'il étoit, remar-

marque- t'il qu'un tel Système autoriferoit les plus grands Crimes; & que si le Destin nous entraîne inévitavelmente, personne n'est coupable.

Fati ista culpa est, Nemo fit Fato nocens.

Lucien, dans un de ses Dialogues des Morts, suppose que *Minos*, l'un des Juges des Enfers, condamne *Sostrate* au Suplice come un Malfaiteur & un Affassin; celui ci rejette tous ses crimes sur le Destin, dont il n'étoit dit-il, que l'Organe & l'Instrument.

*Le Vice le plus bas, la plus haute Vertu,
Auroient le même Auteur, & la même Naissance
Dieu peut donc réunir le Crime & l'Innocence;
Et poussant le contraste au degré le plus haut,
Remplir tout à la fois le Trône & l'Echafaut!*

L'Abé de Bernis.

On a dit de *Caton d'Utique*, qu'il étoit vertueux par une sorte d'Instinct, & qu'il n'auroit pû être vicieux. On auroit pû dire aussi, que le tempéramment de *Marc-Antoine* le portoit invinciblement à la Volupté, & qu'il lui auroit été impossible d'être chaste & vertueux. Si cela est, il n'étoit point
cou-

coupable ; il n'avoit pas le pouvoir de vaincre son penchant ; car selon Mr. de Leibnitz ; *Tout ce qui arrive à l'Ame, dépend d'elle, mais ne dépend pas toujours de sa volonté.*

Pour moi, je crois que l'Home est libre ; qu'il a le pouvoir d'être vertueux ; & que les passions tirent toute leur force de nôtre foiblesse.

*Mais si brisant les fers de ce joug odieux,
L'Home sur ses devoirs a sans cesse les yeux ;
S'il chérit la Vertu, s'il abhorre le Crime
Il jouit constamment d'un bonheur légitime.
Ainsi, lorsque les Vents ont soulevé les Flots,
Quand la Mer en courroux, glace les Matelots ;
Si le Pilote actif, lute contre l'orage ;
Malgré l'effort des Vents, il aborde au Rivage.*

Vous trouverez peut être, *Monsieur*, que je cite trop, mais en cela, je suis du sentiment de l'illustre de Leibnitz, qui lui même citoit beaucoup, & qui disoit, qu'une Citation, faite à propos, ajoutoit au poids d'une opinion, celui que lui prête une Autorité respectable. Une Citation en Vers, délassé, selon lui, le Lecteur ; la Poésie, lorsqu'elle est bone, a cet avantage sur la Prose, qu'elle s'exprime avec plus de feu & d'énergie. Il paroît par le plaisir que vous trouvés

à citer les Vers de Mr. l'Abbé de Resnel, que personne ne sent mieux cela que vous. On convient généralement que la justesse scrupuleuse de la Géométrie, n'a point desséché la fécondité de votre imagination, même dans un âge avancé, & que vous sâvez donner à votre Prose toutes les graces : Vous pourriés dire come *Malherbe*.

*Les puissantes faveurs, dont le Parnasse m'honore,
Non loin de mon Berceau, comencèrent leur cours,
Je les possédai jeune, & les possède encore,
A la fin de mes jours.*

Si nous en jugeons par vos Ecrits, vous serés, Monsieur, aussi immortel, que vos Ouvrages.

Je reviens à la Critique de Mr. de *Vattel*. Je l'estime trop, pour ne pas le respecter ; mais je respecte aussi trop la Vérité, pour ne pas le contredire, lorsque ce qu'il dit, n'est pas conforme à ses décisions. Come nous n'avons l'un & l'autre que le même but, c'est entrer dans ses vues, que de le redresser quand il s'égare.

Mr. de *Vattel* soutient toujours après Mr. de *Leibnitz*, que Dieu ne pouvoit pas créer un autre Monde, que celui ci, ni choisir un autre Plan ; parce-que Dieu est nécessité par

les Perfections a choisir entre tous les Plans possibles, celui qui est le plus parfait ; mais je lui demande, si Dieu n'étoit pas libre de choisir le Plan le moins parfait, par des raisons particulières. come pour manifester ses Perfections ou pour d'autres motifs particuliers, que nous ignorons ? Qui sera assez téméraire pour limiter le pouvoir de l'Être Suprême ? Si Dieu avoit fait l'Homme, en sorte qu'il eut persévéré constamment dans l'Innocence, le Plan de Dieu en auroit il été moins parfait ? Vous remarqués fort bien, Monsieur, qu'il ne faut pas confondre les effets immédiats de la Cause Suprême, avec ceux qui naissent des Intelligences créés, lorsqu'elles abusent de leur liberté. Peut être que le mal physique n'est qu'une suite du mal moral & de la désobéissance de l'Homme ; peut être que les Grêles & les Tempêtes qui désolent la Terre, ne sont qu'une suite des Passions qui ont ravagé le Cœur de l'Homme. Si la Terre n'avoit jamais essué d'affreux Orages, si le Cœur de l'Homme avoit toujours été exempt de passions tumultueuses ; le Plan de Dieu seroit il défectueux, & y manqueroit il quelque chose ? Parce que Mr. Pope a décidé que *Tout est bien*, faudra t'il être son Echo, & répéter aussi *Tout est bien* ?

Dire

*Dire que tout est bien, c'est dire aux Parricides,
Frapés, ensanglantés vos Armes homicides ;
Sujets, revoltés vous ; Rois soiés des Tirans ;
Fiers Vainqueurs, insultes aux Vaincus expirans.*

L'Abé de Bernis.

Mais, dit Mr. de Vattel, l'Home plus parfait ne seroit plus le même Home, ce seroit un Etre d'un Ordre supérieur. Quoi ! l'Home cesseroit d'être Home, s'il n'avoit plus de vices & de passions ? Quoi ! Adam créé dans l'état d'Innocence, n'étoit par un Home tel que nous ? Etoit-t-il donc d'un ordre supérieur. L'Écriture Ste. ne dit-elle pas expréssément, que *Jesus Christ* étoit un Home semblable à nous, excepte le péché ? Je demande à Mr. de Vattel, si ce sont les vices & les passions qui font le Caractère distinctif de l'Home, & si *Socrate*, *Caton*, l'illustre *Fenelon*, étoient moins ou plus Homes, que *Catilina*, *Neron*, ou *Cartouche* ? Vous observés fort bien, Monsieur, que la conséquence la plus naturelle qu'on peut tirer de la proposition de Mr. *Pope*, que Mr. de Vattel soutient, c'est celle ci ; *Tous les Homes sont également parfaits, physiquement & moralement.* En verité les Prédicateurs ont bien tort de se donner tant de peine à prêcher la nécessité d'être parfaits, puisque les Homes

sont bien, tels qu'ils sont, & ne peuvent être autrement. Pour ne pas déranger l'œconomie de cet Univers, où tout est lié, pour ne pas le rendre moins parfait, il falloit nécessairement qu'*Adam* péchât, autrement il n'auroit pas été un Home, du moins si nous en croions Mr. de *Vattel*, qui a prononcé ainsi après son Oracle. Votre Censeur vous accuse Monsieur, d'avoir tiré de Mr. de *Leibnitz*, tout ce que vous dites de meilleur dans vos deux Ouvrages, mais certainement, cette dangereuse Proposition n'en fait pas un des ornemens; vous laissés à Mr. *Pope* le soin de la soutenir & de l'orner des graces de la Poésie; come vous laissés au savant Mr. *Reinbeck*, le soin de défendre la Doctrine de l'incomparable Mr. *Wolf*. * Mais permettez moi de vous dire, que vous poussés trop loin l'indulgence, lorsque vous dites, *je suis porté par mon inclination, & je me fais un devoir de n'attribuer à Mr. Pope que des sentimens raisonnables*. Est ce un sentiment raisonnable, que de soutenir que *Tout est bien*? Que diriez vous, Monsieur, de cet Argument? Tout ce qu'il y a dans le Monde est bien; le Péché est dans le Monde; donc le Péché est bien.

Quelqu'un a dit, que peu de Philosophie
nous

* Voyez *Journal Helv. Août, 1738. p. 38.*

nous éloigne de la Religion, mais que beaucoup de Philosophie nous y ramène. Je crains bien que Mr. de *Leibnitz* ne soit une exception à cette Règle ; ses Songes sont certainement ceux d'un Esprit vaste & pénétrant ; d'un grand Philosophe ; mais je ne sai, si ce sont ceux d'un Chrétien ; Heureusement, ce ne sont que des Rêves auxquels Mr. de *Leibnitz* lui même ne croioit pas trop. Si j'avois vécu de son tems, & que j'eusse eû l'honneur de le conoitre, je lui auroit dit ; Vous à qui rien n'échape, ne voyés vous pas, Monsieur, qu'en suposant, come vous le faites dans vôtre Siffème, que toutes les Pensées & toutes les Actions des Homes sont la suite d'un premier branle imprimé à cet Univers, & qu'elles sont toutes enchainées nécessairement les unes aux autres, vous rendés les Homes purement passifs, vous confondés le Moral, qui doit être libre, avec le Phisique, qui arrive nécessairement ; vous otés par là, le prix aux Vertus les plus utiles à la Societé : Si la tendresse paternelle, si la reconoissance que nous devons à nôtre Bienfaiteur, sont des Vertus forcées, quelle obligation en aurons nous ? Celui qui donne l'Aumone, ne sera qu'une Machine qui ouvre la main, sans savoir ce qu'elle fait, & qui sans conoitre mes besoins, y pourvoit

pendant par une fatalité inévitable: Je prendrois encore la liberté d'ajouter, & je suis persuadé, que ce grand Home ne seroit point blessé de mes instances, que, suivant son Hypothèse, les Talens supérieurs, les Actions les plus mémorables, n'ont aucun mérite, & ne sont point dignes d'éloge. Vous même, Monsieur, lui aurois-je dit, qui avés fait l'importante découverte des *infiniment petits*, ou qui en partagés du moins la gloire avec le célèbre *Newton*, vous devés cette découverte, moins à vos méditations & à vos recherches, qu'à l'enchainure nécessaire de vos Idees; elles sont nées sans vous; car come vous le dites, *les perceptions de l'Ame arrivent à point nommé, & en vertu des Loix du Créateur, come s'il n'existoit rien que Dieu & elle.*

Il y a plus, & je viens de le remarquer, selon ce Principe, que les pensées naissent dans l'Ame par une suite de sa constitution, & sans que sa volonté y entre pour rien, les Actions les plus mémorables ne méritoient aucune, loüanges: Que le Roi de Sardaigne ait chassé les Espagnols de l'Italie, ce ne sera point l'efet de son courage & de sa sagesse; il étoit conduit par une fatalité aveugle; ses Victoires & ses Conquêtes sont l'efet d'une Enchainure d'Evénemens,
où

où l'Homme n'a pas plus de part que le moindre Insecte : Car, come le dit Mr de *Vattel*, *Tous les Evénemens bons au mauvais, entrent dans la suite des choses que Dieu a choisie, & qu'il a préétablie ; s'ils n'arivoient pas , ce seroit un desordre. Il est impossible, continue l'habile Interprète de Mr. de Leibnitz, qu'il survienne aucun dérangement dans l'Univers; car son premier état contenoit les raisons ou les causes de tous les états suivans.*

Qu'auroit dit de plus un Stoicien, qui auroit tout attribué à la nécessité du Destin ? En citant les propres paroles du Défenseur de M. de *Leibnitz*, je ne crains pas qu'il m'acuse de manquer de bone foi, de doner dans des *interprétations forcées, injustes, malignes, dans des imputations odieuses, dans des injures grossières, destituées de toute ombre de fondement.* Quand j'ai lû ces paroles qu'il vous adresse poliment pag. 462. je vous avoue, Monsieur, que je n'ai pû m'empêcher d'être indigné contre lui, que l'on me pardone cette Expression : La manière honête dont vous avés parlé de Mr. de *Leibnitz*, méritoit bien que son Défenseur eût du moins pour vous les ménagemens & les égards, que l'on ne peut refuser à vôtre probité, à vos lumières, & aux services que vous avés rendus à la Religion & à la République des Lettres, que

vous

vous honorés par vos Ouvrage. Navois je pas bien raison, Monsieur, de vous exhorter dans ma première Lettre, à persévérer dans la retenue & le silence que vous avés sage-ment gardé jusques à aujourd'hui. L'illustre Fontenelle a observé la même conduite à l'égard de ses Critiques, & ne leur à jamais répondu. C'est doner du poids à ce qui n'en a point, que de le relever.

Come Mr. de *Vattel* respecte, dans l'illustre Mr. *Roques*, son ancien Maître; il fait des efforts pour ne pas manquer aux bienfécances. Il échape cependant au Disciple des termes un peu forts, qu'on ne peut lui pardonner qu'en faveur de son zèle ardent pour Mr. de *Leibnitz*, & de cette espèce de culte qu'il lui rend. Il dit, par exemple, pag. 592. qu'il espère que les Lecteurs impartiaux, s'ils ne goutent pas entièrement toutes les Idées de ce grand Home, rejetteront avec indignation les *Calomnies grossières*, & dépourvues de toute aparence de fondement, que l'on à publiées contre lui. Je ne crois pourtant pas, que ce soit une Calomnie grossière, que d'avoir dit, que le Siffème de Mr. de *Leibnitz*, met l'Home dans un Esclavage réel, sous une Liberté aparente; qu'en otant à Dieu la liberté du choix entre plusieurs Mondes, il le met aussi dans une sorte de servitude. Je me rapelle, Monsieur, à ce sujet, une pièce excel-

cellente dont vous ornâtes un Journal qui a pour titre, *Recueil Littéraire*, imprimé à Genève l'année 1740. Vous y faîtes sentir la grande différence qu'il y a entre l'Hypothèse de Mr. de *Leibnitz* & celle de *Platon*. *Platon* disoit : Dieu a choisi le meilleur ; *Leibnitz* dit : Dieu n'a pû que choisir le meilleur. *Platon* concevoit, que Dieu est parfaitement libre de choisir entre deux Biens égaux, celui qu'il lui plaît de préférer. *Leibnitz* regarde cette supposition come impossible, & soutient, qu'en ce cas Dieu ne sauroit se déterminer. Le premier plaidoit pour la Liberté, & le second, malgré toutes les subtilités dont il s'enveloppe dans la *Théodicée*, n'est dans le fond qu'un vrai *Fataliste*. S'il arive du mal dans le Monde, ajoutiés vous, c'est uniquement la faute des Intelligences, que Dieu a créées actives & libres ; mais ce mal, Dieu le rectifiera un jour, par sa puissance, sa sagesse & sa bonté ; il ne l'a pas fait naitre pour avoir la gloire de le reparer, mais en le réparant, il rétablira l'Univers dans son ancien lustre. Que j'ai de plaisir, Monsieur, à remonter avec vous jusqu'aux grands Principes, à suivre, quoi qu'avec peine, la sublimité de vôtre vol, & à entrer dans les routes où vous répandés une pure lumière. Un Cœur tel que le vôtre, embrasé de zèle pour la Religion, en laisse toujours échaper des étincelles, &

ces

ces raïons éclairent ceux qui ont le bonheur de marcher sur vos traces.

Mais, Monsieur, vous qui aimés le grand jour, & à voir clair dans les choses, que dites vous je vous prie de cette idée de Mr. de *Leibnitz*, que Mr. *Roques* a relevée selon moi avec tant de raison ? Vous paroît il que l'Univers idéal soit concentré dans vôtre Ame ? Ne faudroit il pas pour cela, que nôtre Ame fut d'une vaste capacité ? Mr de *Vattel* prétend que Mr. de *Leibnitz* a fait cette découverte par l'Expérience, aidée du Raisonnement, come si nous avions besoin de l'Expérience pour découvrir ce qui se passe & ce qui existe dans nôtre Ame. Pour moi je le déclare, je suis moins heureux que M. de *Vattel*, & j'avoue que malgré mes recherches, ce Monde idéal m'est presque entièrement inconnu ; si nous le trouvions en nous, nous aurions du moins une idée claire des diferens objets qui composent cet Univers ; ces objets ne pourroient pas être dans nôtre Ame, sans s'y faire apercevoir ou sentir par quelque endroit ; autrement il vaudroit autant, qu'ils n'y fussent point. Mais peut être que leur multitude y jette une telle confusion, qu'on ne sauroit les distinguer ; peut être aussi, sont ils tellement concentrés, qu'il leur est impossible de se développer. Disons le franchement, ce Mistère nous paroît encore, ainsi
qu'à

qu'à Mr. *Roques*, & malgré l'Explication de Mr. de *Vattel*, un *Mistère* inconcevable.

Je prévois d'avance, que Mr. de *Vattel* me dira ce que Mr. de *Leibnitz* disoit à tous ceux qui avoient la hardiesse de lui proposer des difficultés, *Vous ne concevez pas mon Système*. Il faut en verité, qu'une Hypothèse soit bien obscure, quand un *Baile*, un le *Clerc*, un *Roques*, un de *Crouzas*, ne peuvent la comprendre ! Quel est donc l'*Oedipe* qui pourra deviner cette Enigme ? On ne sauroit suivre le vol d'un Oiseau, lorsqu'il perce dans un Nuage, & qu'il se plait à s'y cacher Mr. de *Vattel* lui même, qui a de bons yeux, a fait dans le *Journal Helvetique* de Septembre 1737. de très bonnes objections à Mr. de *Leibnitz* ; il ne concevoit pas alors, non plus que nous, *comment*, selon son Système, *les Impressions du Corps pouvoient avoir quelque influence sur l'Ame, & comment nous pouvons nous communiquer nos pensees les uns aux autres*. Je me sers de ses propres termes, afin qu'il ne m'accuse pas de lui rien prêter. Il lui paroissoit encore, & c'est toujours Mr. de *Vattel* qui parle, que *le Système de l'Harmonie préétablie, pouvoit nous jeter dans un Pirrhonisme presque universel ; car s'il est une fois reçu, disoit il, comment pouvons nous être assurés, que tout ce que nous prenons pour des Corps, pour des Créatures semblables à nous, ne soient pas des*

Phantomes, qui se présentent à nôtre imagination, sans avoir rien de réel. Depuis lors, Mr. de *Vattel* a bien verifié ses Idées : Toutes les obscurités du Siftème de Mr. de *Leibnitz* se sont dissipées : En lisant la *Théodicée*, il s'est trouvé tout à coup, un Génie d'un ordre supérieur, juste, pénétrant, méthodique, qui pousse jusqu'au bout un Raisonnement profond. J'applique ici à Mr. de *Vattel* (& à qui peut on mieux l'appliquer ?) ce qu'il dit de ceux qui lisent avec attention, les Livres lumineux des *Wolfs* & des *Leibnitz*. C'est sans doute pour n'avoir pas assés médité ces divins Ouvrages, que selon Mr. de *Vattel*, Mr. le Professeur *Béssonet* s'est si fort trompé, en critiquant le Siftème de Mr. de *Leibnitz*, dans le premier Article de la Bibliothèque Germanique Tome 36. Les Objections solides & judicieuses qu'il y propose, sont à peu près les mêmes, que vous, Monsieur, & Mr. *Roques* avés développées avec tant de force & de netteté ; sans avoir lû l'Ouvrage les uns des autres, sans se copier en aucune manière ; les mêmes difficultés se présentent parce - qu'elles sont naturelles, & qu'on ne peut point s'empêcher de les voir. Mr. de *Vattel* cependant croit triompher de son Adversaire, par de simples railleries, toujours fades & choquantes, comme il le dit lui même, quand elles sont déplacées. L'Ironie ne fut jamais une bonne preuve.

ve. Qu'importe au Lecteur que l'on soit gai ou triste aux Leçons de ce Professeur, qui est d'ailleurs un Théologien savant & respectable? Que lui importe encore cette jolie comparaison que fait Mr. de *Vattel* entre un Moulin à Vent qui seroit du bruit, tandis qu'un Automate prêcheroit à une certaine distance, & qui cesseroit de faire du bruit, précisément quand la Machine prêchante cesseroit de parler? Veut il par là, nous donner une image de l'Harmonie préétablie? Cette image seroit d'autant plus juste, que selon Mr. de *Leibnitz*, l'Âme peut agir sans savoir ce qu'elle fait. Mais dans quel rang placera t'il cet Automate? Sera ce dans celui des *Automates corporels* ou dans celui des *Automates spirituels*, dont il est parlé dans la *Théodicée*?

Si les matières les plus abstraites vous étoient moins familières, je craindrois Mr. de vous fatiguer, car, come l'a dit quelcun, ce qui exige trop d'attention, risque beaucoup de ne pas l'obtenir. Tous les Ecrivains n'ont pas l'art de s'exprimer clairement & d'embêler leurs sujets, come vous le faites; chez la plupart d'entr'eux, les Ronces & les Epines croissent parmi les Fleurs, & les étouffent souvent. Il est vrai, que selon Mr. de *Vattel*, s'il est permis de passer du figuré au propre, *aucune des parties de ce Monde n'est inutile; les choses mêmes les*

plus viles, sont d'une nécessité absolue ; puisque si elles ne subsistoient point ce Monde n'existeroit pas non plus. Il faut convenir que les plus grands Géomètres sont sujets à faire des Paralogismes come les autres, sur tout quand ils sortent de leur Sphère. *Newton* n'est plus le grand *Newton*, quand il veut expliquer l'*A-pocalipse*.

Come cette Lettre est de déjà fort longue, je ne vous entretiendrai pas de la maniere dont *Mr. de Vattel* répond aux difficultés de *Mr. Roques*. Ce célèbre Théologien avoit dit, que s'il étoit vrai que nôtre Ame fut l'Auteur de ses sensations & que tout ce qui lui arrive dépendit d'elle, elle pouroit les faire naitre à son gré. La véritable cause d'un éfet, doit le conoitre, & savoir aussi de quelle maniere il le faut produire ; sur tout, si cet Agent est actif & intelligent. Voici la solution de cette difficulté, que donne *Mr. de Vattel* après *Mr. de Leibnitz*. *Quelle nécessité y a t'il qu'on sache toujours coment se fait ce qu'on fait ? Les Sels, les Metaux, les Plantes, les Animaux & mille Corps animés ou inanimés savent ils coment se fait ce qu'ils font, & ont ils besoin de le savoir ? Faut il qu'une goutte d'huile entende la Géométrie, pour s'arondir sur la surface de l'Eau ?* Théodicée pag. 403. Si je ne

VOUS

vous citois la page où se trouve cette Réponse de Mr. de *Leibnitz*, vous auriés peine à croire qu'elle fut de cet illustre Géomètre. Après cela, pourra t'il nier, qu'il ne mette l'Ame humaine but à but avec les Sels, les Plantes & les Animaux ? Aussi par une Con séquence des plus justes, veut ils que les uns & les autres soient gouvernés par les mêmes Loix.

L'Opinion de Mr. de *Leibnitz* a quelque raport avec celle du célèbre *Pajon*, que Mr. *Jurieu* a fort combatu dans son Traite de la Nature & de la Grace. Mr. *Pajon* disoit, que Dieu avoit conçu avant toute choses le Plan du Monde, l'Assemblage de ses divers Ressorts, & l'Enchainement de toutes ses parties. Tous les Evénemens qui sont déjà arivés, & tous ceux qui ariveront dans la suite, sont l'Éfet du premier branle & de l'arangement de cette vaste Machine. En un mot, cette Liaison indissoluble de Causes & d'Éfets, cette première Impression donnée à toute la Nature, suffisent pour doner le mouvement à toutes choses sans une nouvelle action & sans un nouveau concours de Dieu. Ainsi, selon Mr. *Pajon*, le Monde est come une Montre dont les Ressorts tournent réguliérement ; Dieu après avoir créé les causes secondes, les a abandonées à elles mêmes pour

agir selon leur nature & selon leur mouvement & le premier branle qu'il a imprimé à toute la Machine de l'Univers. Mais Mr. Pajon se gardoit bien de dire come Mr. de Leibnitz, que Dieu avoit été nécessité de créer ce Monde ci plutôt qu'un autre. Beaucoup moins, disoit il, que les pensées de l'Ame sont déterminée dès la Création, qu'elles sont toutes enchainées les unes aux autres, & qu'elles suivent nécessairement & sans le savoir, les mouvemens du Corps; come ceux ci suivent à leur tour les pensées de l'Ame Mr. Jurieu se seroit bien récrié contre un tel Système, lui qui croioit que Dieu prête son concours immédiat pour tous les Evénemens particuliers, & qui prétendoit, que sans ce concours, l'on détruit l'infinité Dépendance dans laquelle sont les Créatures à l'égard du Créateur. Quoique Dieu reste toujours le premier Moteur dans l'une & l'autre Hypothèse, il semble, disoit Mr. Jurieu, que sa Souveraineté est bien mieux marquée, lorsqu'on établit que la Créature rentre dans son néant dès que Dieu retire sa main. L'efficacité de la Prière est toute fondée, ajoutoit-il, sur l'Opération immédiate du Créateur. Vous lui demandés, par exemple, une heureuse fécondité: Mais si l'Être suprême ne se mêle plus de rien; si tout

tout est déjà déterminé par un enchainement inévitable, rien ne fera plus inutile que cette demande; car les choses arriveront nécessairement come elles doivent arriver. Cette Objection est bien plus pressante, si on la tourne contre l'Hipothèse de Mr. de *Leibnitz*, lui, qui établit entre tous les Evénemens une chaine que rien ne sauroit rompre, en sorte que les Loix de la Nature ne sont que cette chaine elle même, dont tous les chainons sont indissolubles.

Si l'Hipothèse de Mr. de *Leibnitz* étoit vraie, elle nous fourniroit certainement des Armes contre lui même & contre la Religion. Quelque fort que soit Mr. de *Vatel*, je l'ai défié de briser ses Armes. Il fera peut être du bruit à cette Proposition; mais il n'y a que celui que feroit la Vérité, qui ait droit de m'alarmer. S'il me demande pourquoi je ne me rends pas aux preuves qu'il a donées de la Vérité de cette Hipothèse, je n'ai qu'à lui répondre, que c'est parce que Dieu n'a pas disposé mon Automate Spirituel, en sorte, que ses preuves y fissent impression. Un Incrédule lui diroit, que l'arrangement nécessaire de ses Idées ne lui permet pas de croire l'existence de Dieu, & ainsi du reste.

Mr. de *Voltaire*, dans son Histoire de

CHARLES XII. nous apprend, que ce Prince, sur la fin de sa vie, prioit Dieu très rarement, & qu'il paroissoit douter de son existence : Il dit encore que la Religion de Pierre I. Empereur des Russies étoit à peu pres la même que celle de Charles XII. & de Mr. de Leibnitz. Ces Princes auroient ils été conduits à l'Irréligion par l'Étude des Principes de cet illustre Philosophe ? Je ne saurois me le persuader. Quoiqu'on lui ait reproché plusieurs fois de n'avoir pas été trop convaincu des Dogmes de la Religion Chrétienne, on ne sauroit nier qu'il ne le fût des Vérités de la Religion naturelle; & quand on a fait ce pas en avant, on n'est pas loin du Roiaume des Cieux.

En suposant la vérité de l'Hipothèse de Mr. de Leibnitz, on pourroit contester que nôtre Ame fut réellement unie à nôtre Corps, & ce doute seroit fondé. Qui dit Union, dit un Assemblage si fort & si intime entre deux Substances, qu'elles ne font qu'un seul & même tout, en sorte qu'on ne peut les séparer sans détruire ce tout : Ainsi cette jonction ne consiste pas seulement dans un raport d'idees, de mouvemens, d'inclinations & de desirs, tels qu'on peut le suposer, permettez moi la comparaison, entre un Amant & une Maitresse. Il y a ici quelque chose

chose de plus : L'Ame, malgré son étroite union avec le Corps, a un tel empire sur lui, qu'elle lui fait souvent faire des mouvemens contraires à son penchant & à l'impression que font sur lui les objets extérieurs. Le Corps de son coté, agité trop vivement, produit dans l'Ame des pensées qu'elle repousse vainement, qui l'affectent & la modifient malgré elle. Je vois bien là une véritable union, mais je n'y vois pas une parfaite harmonie. Dira-t'on qu'un Organiste, qui fait mouvoir & parler des Marionettes, soit uni avec elles? Voila cependant qu'elles seroient les fonctions de l'Ame dans l'Hypothèse Leibnitienne. Elle ne seroit proprement qu'un Machiniste, qui seroit mouvoir le Corps à son gré, ce qui est contre le sentiment & l'expérience, come on vient de le voir. Enfin, en suposant l'Hypothèse de Monsieur de *Leibnitz*, nôtre Ame ne seroit pas plus unie à nôtre Corps, que l'étoit celle de l'illustre Descartes, lors qu'elle parcouroit les Astres, après avoir eû le Secrèt de se séparer de son Corps, qui, selon l'ingénieuse fiction du Père *Daniel*, ne laissoit pas de faire toutes ses Fonctions, de parler & d'agir à son ordinaire.

Je ne me suis pas proposé de répondre à tous les raisonnemens critiques de Mr. de *Vattel*, & de le suivre pas à pas : Cela me jetteroit dans des répétitions & dans des longueurs que je dois éviter. Je me suis borné à l'essentiel : Ma Lettre en sera plus courte, mais je ne sai si elle en sera moins utile & moins agréable. Mr. de *Vattel* vouloit absolument faire un Livre, qui eut une certaine consistance : Pour cela, il fa'oit faire une Epître dedicatoire & une longue Préface ; il falloit donner à sa manière le Système entier & complet de Mr. de Leibnitz, quoiqu'il ne s'agit entre vous & lui que de l'Harmonie préétablie ; mais quand on a de l'érudition, il est difficile de ne pas en faire parade. Mr. de *Vattel* a fait à peu près come un curieux, qui, voulant faire un assortiment pour l'Histoire naturelle, rassembleroit des matériaux de tous les côtés, & ramasseroit jusqu'aux plus minces Coquilles. Dans ce dessein, vous sentés bien, *Monsieur*, qu'il ne pouvoit pas faire imprimer un gros Traité dans le Journal Helvétique : Ce n'est pas un assez grand Théâtre pour lui ; aussi l'appelle t'il dans sa Préface *un petit Journal*. Cependant, ce *petit Journal* a eu de célèbres Approbateurs : Mr l'Abé *Goujet* le cite avec éloge dans la *Bibliothèque Française*, & l'illustre Mr. de *Reaumur* en parle souvent. Quelques uns des meilleurs Ecrivains de la

Suisse, de *Genève* & d'ailleurs, y ont mis d'excellentes Pièces. Vous même, *Monsieur*, & le savant *Mr. Roques*, y avés inleré divers Morceaux qui ne font pas moins d'honneur a ce Journal, qu'ils vous en font à vous mêmes : Si tout n'y est pas égal, c'est que dans un Partère, il faut des Fleurs de toutes les sortes. Mais ce qui étonera sans doute *Mr. de Vatel*, c'est que *Mr. de Fontenelle*, si fameux & si distingué dans la République des Lettres se faisoit un plaisir de lire ce *petit Journal* : J'en ai la preuve dans une des Lettres qu'il m'a fait la grace de m'écrire. Enfin, ce qui m'a déterminé a préférer ce Journal à tout autre, pour l'impression des Lettres què vous m'aves permis de vous adresser, c'est qu'on y trouve diverses Pièces nécessaires à l'intelligence & à l'instruction de cet espèce de Procès entre vous & *Mr. de Vatel*. Si vous aviés voulu prendre la peine d'entrer en Lice cotre lui, je ne doute point que le même Champ de Bataille, qui a été le Témoin du Combat entre l'illustre *Mr. Bourguet* & le célèbre *Mr. Roques*, ne le fut aussi de vôtre Victoire.

Je suis avec respect &c.



E P I T R E

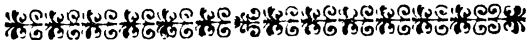
De Mr. de *Voltaire* à Mr. *Algerotti*,
 Conseiller de Guerre de S. M. le
 Roi de Pologne, Electeur de Saxe.

ENfant du Pinde ☽ *de Cithère*
 Brillant ☽ sage *Algerotti*,
 A qui le Ciel a départi
 L'Art d'aimer, d'ecrire ☽ de plaire,
 Et que pour comble de bienfaits,
 Un des meilleurs Rois de la Terre,
 A fait son Conseiller de Guerre,
 Des qu'il a voulu vivre en paix ;
 Dans vos Palais de Porcelaine,
 Recevés ces frivoles sons
 Enfilés sans art ☽ sans peine,
 Au charmant País des pompons.
 O Saxe, que nous vous aimons !
 O Saxe que nous vous devons,
 D'amour ☽ de reconnoissance !
 C'est de vôtre sein que sortit,
 Ce Héros qui venge la France,
 Et la Nimphe qui l'embelit.

'Aprenes

Aprenés, que cette Dauphine,
 Ici chaque jour acomplit,
 Ce que vôtre Muse divine,
 Dans ses Lettres m'avoit prédit.
 Vous pensez que je l'aie vüe,
 Quand je vous en dis tant de bien,
 Je vous jure qu'il n'en est rien,
 Et que m'a Muse peu conüe,
 En vous rapellant dans ces Vers,
 Cette Deité toute nüe,
 N'est que l'Echo de l'Univers.
 Une Dauphine est entourée,
 Et l'Etiquette est son tourment,
 J'ai laissé passer prudemment,
 Des Paniers la Troupe dorée,
 Qui remplit tout l'Apartment;
 Et cinq cent Dames qui peut-être,
 Venant pour la censurer,
 Se sont mises à l'adorer
 Dès qu'elles ont pü la conoitre.
 Virgile alloit il le premier,
 A la Toilette de Livie ?
 Il laissoit passer Cornélie,
 Les Ducs, les Pairs, le Chancelier,
 Tous les Cordons bleus d'Italie,
 Et s'amusoit sur l'Escailier,
 Avec Tibulle & Polinie.
 Mais à la fin j'aurai mon tour,
 Les Dieux ne me refusent guère,
 Je fais aux Graces chaque jour,

Une très dévotè prière :
 Je leur dis, Filles de l'Amour,
 Daignés à ma Muse discrète,
 Acordant un peu de faveur,
 Me présenter à vôtre Soeur,
 Quand vous irés à sa Toilette.



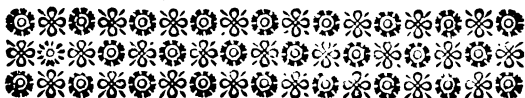
Prière au Someil.

Someil, Divin Someil, exauce ma prière !
 J'implore tes Dons bien-faisans.
 Quand la Nuit ouvrant sa carrière,
 Du Dieu du Jour ternira la lumière
 Que tes Pavots assoupissans,
 Ferment doucement ma paupière,
 Et fai qu'enyvrant tous mes sens.
 J'oublie enfin la Terre entière !
 Que les soins inquiets, que les soucis cuisans,
 Ne puissent, forçant la barrière,
 Rendre inutiles tes présens !
 Someil délicieux, unique & sûr azile,
 Contre les plus afreux malheurs,
 Ton Beaume apaise nos douleurs ;
 D'un Repos agréable, utile,
 Il nous fait sentir les douceurs.
 Des songes fortunés, les riantes images,
 Chassent les dangereux niïages.

Qui

Qui troubloient la paix de mon Cœur.
 Les Richesses ni la Grandeur,
 Ne rendent point heureux le Sage.
 Est ce dans un vain étalage,
 Que l'on peut trouver le bonheur ?
 Ha ! je dédaigne un Esclavage,
 Qui n'a qu'un éclat séducteur :
 Je crains un tendre badinage,
 Où l'Amour cache sous des Fleurs
 Un Serpent crüel, dont la rage,
 Exerce sur nous ses fureurs.
 Quand le sang bouilloit dans mes veines,
 Que la Jeunesse ardente échauffoit mes desirs,
 Cloris me tenant dans ses chaines,
 Dans les bras du Someil, je pouffois des soupirs :
 Je rêvois, espérances vaines,
 Que sensible enfin à mes peines,
 Elle partageoit mes pluisirs.
 Helas ! Ils ne sont que des songes,
 Qui flatent nôtre Esprit durant un court Someil !
 L'auguste Vérité dissipe ces Mensonges,
 Come l'Ombre fuit au Soleil.

GENEVE.



AUX EDITEURS

Sur l'Explication du 4me Verset

*du Chap. X de la Iere. Epitre aux Corinthiens,
inserée Journal de Janvier, page 18.*

Vous avez inseré, Messieurs, dans vôtre Journal du Mois de Janv de cette Année, une nouvelle Explication, du quatrième Verset, du Chapitre X. de la *Iere. Epitre de Saint Paul aux Corinthiens.* L'Auteur anonyme de cette Explication ingénieuse, a sans doute souhaité qu'on l'examinât. C'est pourquoi j'espère, qu'il ne trouvera pas mauvais, que j'en dise modestement ma pensée dans vôtre Journal. Il s'exprime en ces termes :

„ Les Versions disent toutes que les Israélites bûvoient de l'Eau *du Rocher qui les*
„ *suivoit.* Je vous prie de remarquer, qu'il
„ n'y a pas ainsi dans l'Original. On y lit
„ simplement, qu'ils bûrent *du Rocher sui-*
„ *vant, ou qui suit.* Le Texte ne dit donc
„ point, que cette Eau aît suivi les Israélites,
„ & c'est ici la source de l'erreur.

„ Mais

„ Mais qu'a donc voulu dire *St. Paul*
 „ quand il nous parle du *Rocher miraculeux*
 „ *suivant* ? Rien de plus simple, ni de plus
 „ aise a entendre. Il venoit de parler, dans
 „ le Verset précédent, du Miracle de la
 „ Manne. *Vous savez*, dit-il aux Corin-
 „ thiens, *que nos Pères ont tous mangé de la*
 „ *même Viande miraculeuse*, après quoi il ajou-
 „ te, qu'ils ont aussi bû de l'Eau du Rocher
 „ *qui suit*; c'est à dire qui suit dans la narration
 „ de *Moïse*, & dont il est parlé dans la suite.
 „ Effectivement, ces deux Histoires se sui-
 „ vent immédiatement, dans le Livre de
 „ l'*Exode*. Vous trouverez la première dans
 „ le Chapitre XVI. & l'autre dans le XVII.
 „ Il y a lieu d'être surpris, de ce qu'une Ex-
 „ plication aussi naturelle & aussi littérale,
 „ ne soit pas venue dans l'Esprit de tous les
 „ Interprètes".

Mais il y a, ce me semble, encore plus
 lieu d'être surpris, de ce que tous les Inter-
 prètes n'aient pas compris la pensée de *St. Paul*.
 Je vous prie, a mon tour de remar-
 quer, que cet Apôtre ne nous parle point,
 en cet endroit, d'une *Viande miraculeuse*, ni
 d'un *Rocher miraculeux*; mais d'une *Nourri-
 ture spirituelle*, d'un *Brûvage spirituel*, d'un
Rocher spirituel. Vous paroît il, *Messieurs*, que
 les mots de *miraculeux*, & de *spirituel* soient
 sinonimes ? Excitent-ils chez vous la même
 idée ?

idée ? Peut-on les employer indifféremment & les mettre l'un pour l'autre sans aucun risque de se tromper ? Nous donnons bien le nom de *Nourriture miraculeuse*, à la Manne que les Israelites mangèrent au Désert, parce qu'elle tomboit dans leur Camp, non par une suite des Loix ordinaires de la Nature ; mais par un prodige de la Puissance de Dieu. Pouvons nous donner demême, à cet Aliment corporel, le nom de *Nourriture spirituelle* ? Ce dernier nom n'est il pas affecté, par l'usage de l'Écriture Sainte, à la Parole de Dieu, qui est la Nourriture de nos Ames ?

Ne changeons donc point le terme de *Spirituel*, que l'Apôtre a employé trois fois de suite, dans cet endroit, afin qu'on ne prit pas mal sa pensée. Conservons lui la signification propre, qu'il a dans le Grec, & dans toutes les Langues vulgaires, & voyons après cela, si son discours nous présentera encore quelque difficulté. *Mes Frères*, dit-il, *je ne veux pas que vous ignoriez, que nos Pères ont tous été sous la Nuée, & qu'ils ont tous passé au travers de la Mer ; (2) qu'ils ont été baptisés par Moïse, dans la Nuée & dans la Mer ; (3) qu'ils ont tous mangé de la même Nourriture spirituelle ; (4) & qu'ils ont tous bu du même Brûvage spirituel ; car ils buvoient du Rocher spirituel, qui suivoit, & ce Rocher*
étoit

étoit le Christ. (5) Cependant, le plus grand nombre d'entr'eux ne fut point agréable à Dieu; puis qu'ils moururent dans le Desert.

N'est ce pas, come si St. Paul nous eût dit : Dans la crainte où je suis, que plusieurs d'entre vous, n'abusent des graces, que Dieu a répandues sur vous, par *Jesús Christ*, & que vous ne vous précipitez ainsi dans la perdition; je ne veux pas, *mes Frères*, vous laisser ignorer, que ce meme Dieu de miséricorde & de charité, avoit acordé des graces toutes semblables à son ancien Peuple; que non seulement les Israelites nos Ancêtres furent tous sous une Nuée miraculeuse, qui leur servoit de Protecteur & de Guide, & quiétoit le Simbole de cette Nuée de Témoinns que forment à nos yeux les Apôtres, les Evangélistes, les Prophètes, les Pasteurs, les Docteurs, les Confesseurs, & les Martirs de la Religion Chrétienne; mais qu'ils passèrent aussi tout au travers de la Mer rouge, qui s'ouvrit pour les dérober à la poursuite des Egiptiens, & pour engloutir à leurs yeux ces Méchans. (2) Que si vous avez été lavez de vos péchés par les Eaux du Batême, pour vivre saintement suivant la volonté de Dieu, & parvenir ainsi à la félicité éternelle; nos Péres avoient demême tous été, pour ainsi dire, batisez

par *Moïse*, dans la Nuée & dans la Mer, puis que ce Serviteur de Dieu, leur fit conoitre, que la présence de cette Nuée miraculeuse, & leur heureuse sortie de la Mer rouge, étoient pour eux des signes certains, que Dieu ne leur imputeroit point leurs péchés précédens ; mais qu'il leur feroit part de tous ses biens ; pourvu qu'à l'avenir, ils s'appliquassent sincèrement & constamment, à l'observation de toutes ses saintes Loix. (3) Que si vous êtes nouris d'une Viande spirituelle, il en fut de même de nos Pères : Car ils mangerent tous de la Manne mystique ; ils entendirent tous, aussi bien que vous, la Parole de Dieu ; & leurs Ames en furent reues. (4) Ils burent aussi tous du même Brûvage spirituel dont vous bûvez ; Brûvage tout autrement excellent que celui qui sortit miraculeusement du *Rocher d'Horeb* ; puis qu'ils furent tous abrûvez de l'espérance en un Messie, qui les suivoit, c'est à dire qui les acompagnoit déjà d'une maniere invisible, & qui devoit être manifesté dans la suite des tems. En effet ils bûrent tous de ce Rocher spirituel ; ils se flatèrent tous d'avoir un jour part aux graces que ce Redempteur viendroit procurer au Genre Humain. Car ce Rocher dont je parle, n'est pas un Rocher literal ; ce n'est pas le *Rocher d'Horeb* ; C'est le *Christ*. (5)

Ce-

Cependant le plus grand nombre de ces anciens Israelites, ne fut point agréable à Dieu ; puis que Dieu les frapa dans le Désert, par sa juste vengeance, & qu'ils y moururent de diverses plaies. Ne doutons point *Mes Frères*, que nous ne pétissions comme eux, si nous imitons leur incrédulité, leur désobéissance, leur idolatrie, & leurs murmures.

Si tel est le sens des paroles de l'Apôtre, la difficulté qui a tant exercé les Interprètes, n'avoit aucun fondement solide. Cela n'empêche pas, qu'on ne doive savoir gré à l'Auteur, de l'intention qu'il avoit de la résoudre, & lui en tenir compte. On est toujours louable, de chercher à détruire les objections, qui peuvent encore faire de la peine à quelqu'un, dans la lecture de l'Écriture Sainte. C'est pour cela que je vais toucher ici un endroit, qui m'a quelque fois arrêté, lors que je lisois le dernier Chapitre de l'Évangile selon Saint Jean, dans nos Versions.

Après la Résurrection du Seigneur, sept de ses Disciples, étant allez à la Mer de Tibériade pour y pêcher, n'avoient rien pris cette nuit-là. Dès le matin *Jesus* parut sur le Rivage ; mais ils ne le reconoissoient point. Come ils eurent jetté, sur sa promesse, leur Filet, du côté droit de la Bar-

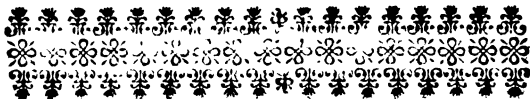
que, il se remplit tellement de Poissons qu'ils ne pouvoient plus le tirer. Le Disciple que *Jesus* aimoit, dit là-dessus à *Pierre* : C'est le Seigneur. *Simón Pierre* n'eût pas plutôt entendu dire, que c'étoit le Seigneur qu'il se vêtit (car il étoit nud) & se jeta dans la Mer. Cette action de *Saint Pierre*, a souvent fait le sujet de mon étonnement. Il étoit nud, c'est à dire en chemise. Il se revêtit, suivant le Grec du Texte, de sa Robe de dessus, & se ceint de sa ceinture. S'il fit cela, pour se jeter dans l'eau, come le disent nos Versions, n'étoit-ce pas le vrai moïen de se noïer, à la distance de deux cents coudées, où il se trouvoit du Rivage? D'ailleurs, quand il auroit pû nager, avec sa longue Tunique, telle que là portoient les *Juifs*, y avoit-il de la bienséance, à aller se présenter devant le Seigneur, avec des Habits, tout remplis & tout dégoutants de l'eau de la Mer? Ajoutez encore à cela, ce que cet état avoit d'incomode, & de dangereux pour la Santé, & que c'eût été s'exposer, sans aucune nécessité, à la risée de ses Compagnons. Tout cela m'a enfin persuadé, que nos Versions ne rendent pas bien en cet endroit l'Original. Le Texte ne dit rien, qui nous fasse entendre que *St. Pierre* gagna le bord à la nage. On peut très bien traduire

traduire le Grec, *il se jetta sur la Mer* : C'est à dire, qu'il s'elança sur cet Elément, pour aller vers Jésus, en marchant sur l'eau, come il avoit déjà fait lui même, dans une autre occasion. Toute la différence qu'on peut remarquer entre ces deux actions semblables de l'Apôtre, est que dans cette dernière circonstance, sa Foi ne fut point mêlée, come dans la première, de crainte & de doute ; & qu'il ne pria point le Seigneur, d'ordonner qu'il pût aller à lui, en marchant sur les Flots.

Je suis &c.

Ce 25. Fevrier 1747.





AUX EDITEURS

Sur le Logogriphe de Juin 1746.

*pour l'explication duquel on promettoit six
Louis Viriltons.*

UNE Dame de *Franche Comté*, d'un désintéressement fort rare, a étudié votre Logogriphe du Mois de Juin 1746. & s'est appliquée à le deviner, uniquement par récréation & non par l'apas de la recompense, à laquelle elle renonce de bon cœur. Elle a crû pouvoir expliquer ce Logogriphe par le mot **RECONNOISSANCE**. Voici les Vers qu'elle a faits sur ce sujet.

C'EST n'est pas sans difficulté,
Qu'on trouve la *Reconnaissance*,
C'est un sentiment d'Équité,
Beaucoup plus rare qu'on ne pense.

Qui d'un très ample & vieux *Censier*,
Entreprend la *Reconnaissance*,
Dans un si fatigant métier,
Doit s'aimer de patience.

L'on nous flate qu'un jour viendra,
Par un coup de la Providence,
Qu'*Enoc* aux Humains servira,
De Protecteur & de Défense.

Qui veut dompter Colère & *Ire*,
Dans la passion ne doit mot dire.

Racine tout couvert de gloire,
D'abord se présente à nos yeux,
De ce grand Home la Memoire,
Est imprimée & gravée en tous lieux.

On compte le Cahos pour rien,
Mais c'est faute de le conoître,
Apreons qu'il est plus *Ancien*,
Que la Lumière, & tous les Etres.

Qui paroît *Insensé*,
Et manque de raison,
Sans doute est menacé,
Des Petites Maisons.

Qui veut éviter l'insomnie,
Du Clocher doit se loger loin,
C'est un incommode Lutin,
Que le bruit de la *Sonnerie*.

Jafon affronta le péril,
En expolant sa propre vie :

Mais

Mais grace l'art le plus subtil,
Il triompha malgré l'Envie.

Enone en pleurant d'un Amant
L'inconstance & la perfidie,
Perd, avec lui dans cet instant,
Les attraits de Fille jolie.

Arnès & Coa, qui sont
Deux Rivieres en Lusitanie;
De Fleuve refutent le nom,
Le Tage en prendroit jalousie;

Le génie pour les *Sciences*.
Dans ce Siecle s'est distingué,
Aux Ecoles quelle affluence,
Moins par gout, que par vanité.

Tous Peuples sont *Noirs* en Afrique,
Loin, come près des Hotentots,
Même au Roiaume de *Canot* :
L'ennui topose qu'on s'applique ,
Sur la Carte a vouloir chercher un autre
mot.

Ignore t'on que *Cirano*,
Est fait pour guérir l'insomnie ;
Et qu'a lui jamais le pavot,
Ne doit disputer la partie.

Etes vous dans le dessein
De voir sourire *Silvie* ?
Dites-lui que son jeune *Sein*
Grossit, & prend forme jolie,

Cipris tire sa *Naissance*,
De la *Nacre* qui la forma,
Toutes les *Reines*, & celle là,
Dans l'Enigme ont droit de *Séance*;

On nous propose le *Canon*,
Pour remède a la *Léthargie*.
Mais a ce secret préférons,
Les plus communs de *Chirurgie*.

Ne rapellons point les horreurs
Qu'a causée la *Cène* nouvelle,
Fasse le Ciel que ces erreurs,
S'éfacent des *Ames* rebelles!

Mon travail n'étant point fondé,
Sur un gain imaginaire,
Que j'aie bien ou mal deviné,
Touchant mon nom je fais me taire,



AUX EDITEURS,
En leur envoiant l'Ode suivante.

MESSIEURS,

C'est la première fois que j'envoie quelque Pièce à votre Journal, je crois que ce début ne vous doit pas faire de la peine. Vous êtes trop bons juges, *Messieurs*, pour méconnoître la bonté de cette Ode. Je puis bien la louer, puisque je n'y ai aucune part. Elle vient, d'une Plume, qui vous est connue, & dont les Ouvrages, sont fort estimés. J'ai parcouru le dernier Mercure avec un très grand plaisir. Vous observés exactement la Maxime d'Horace, *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.* La Lettre du Marquis a la Baronne a été goûtée de tous ceux qui en ont connu le but, & qui se divertissent dans le stile précieux. On l'a attribuée à un jeune Home de ma connoissance, mais je sai de bone part que c'est une Demoisselle qui l'a composée.

A



*A SA MAJESTE' LE ROI
DE SARDAIGNE.*

O D E.

*MON admiration m'inspire,
Je me liure à ses mouvemens ;
Tout Poëte doit se suffire ,
Pour exprimer ses sentimens ,
Je romps un silence timide,
La Vérité seule me guide,
Je ne veux point d'autre Apollon.
Cède au feu divin qui t'anime,
Mon Cœur, l'encens est légitime,
S'il fait honneur à la Raison.*

*Une saine Philosophie,
M'atache à la Societé,
Nulle autre chaine ne me lie,
Que l'amour de l'Humanité :
Les Destructeurs de mes semblables
Ne sont que d'illustres Coupables,
Armez, contre nôtre repos :*

De la Vertu le despotisme,
Fait seul à mes yeux l'Héroïsme,
EMANUEL est mon Héros.

Toujours vaillant, mais toujours sage,
Il ne combat que pour la Paix : —
Elle est l'objet de son courage,
Son Peuple l'est de ses bienfaits.
L'Oive a pour lui mille charmes ;
C'est à regret qu'il prend les Armes,
C'est malgré lui qu'il est Vainqueur :
Un Laurier teint de sang l'offense,
Il est forcé par sa Clémence,
A se plaindre de sa Valeur.

Au vain fantôme de la Gloire,
Il ne dresse pas des Autels,
Il vaincroit mieux si la Victoire,
Ne coutoit le sang des Mortels :
Qu'ailleurs l'Ambition avide
Dans les Conseils parle & décide,
Dans les siens règne l'Equité ;
D'un Prince formé sur Dieu même,
La Gloire & la Grandeur suprême,
Est la Justice & la Bonté.

Une fermeté peu commune

Au

*Au comble de l'Adversité,
 En lui soumettant la Fortune
 Ramène la Prospérité.
 Mais si son Cœur dans la disgrâce,
 Sait s'armer d'une noble audace,
 Il est humble dans ses succès :
 Il n'y voit que la Providence,
 Dont la main s'ouvre & lui dispense,
 Dans ses Triomphes des Bienfaits.*

*De ses Sujets il est le Père,
 Come il en est le Défenseur.
 Il fait du fleau nécessaire
 Avec eux partager l'horreur,
 Pour les former à la fatigue
 De lui même il devient prodigue :
 Leur Monarque est leur Général :
 Le Soldat qu'anime l'exemple
 Surpris, l'admire, le contemple,
 Et voit dans son Chef son Rival.*

*Tel on vit Titus son modèle,
 Titus qui régnoit sur les Cœurs,
 Venger sur un Peuple rebelle,
 La Majesté des Empereurs :
 Quoique sage il fut magnanime,
 Quoique Destructeur de Solime,*

*Il fit le bonheur des Humains :
Le coup d'une juste Vengeance,
Les Dons de la Bénéfice
Peuvent partir des mêmes mains.*

*Qu'entens je ? . . . A des chants d'allégresse
Succèdent des gemissemens !
Grandeurs ! Quelle est vôtre foiblesse ?
Vous tenez à quelques momens.
De la mort la Faux menaçante,
Les Esprits glacez d'épouvante,
Un Prince aux portes du Trépas,
Son front bientôt sans Diadème
Quel affreux Objet pour qui l'aime !
Et quel Cœur ne l'aimeroit pas ?*

*Ce coup terrible l'humilie,
Mais il n'en est point abatu.
Tous forment des Voeux pour sa Vie,
Tous en doivent à sa Vertu.
Et vous que le Ciel a fait naitre,
Sous l'Empire d'un si bon Maître,
Vos voeux sont du zèle animez :
Vous répandriés plus de larmes,
Si sa Valeur à ces alarmes
Ne vous avoit accoutumez.*

Et

Et Toi qui de nos Destinées,
 Peut à ton gré fixer le cours,
 O Dieu prolonge ses Années
 Aux dépens même de nos jours !
 Ta propre Image doit te plaire,
 Conserve une Tête si chère
 A ceux même qu'il a vaincu :
 Détourne la foudre qui gronde,
 Quand on fait vivre pour le Monde,
 On n'a jamais assez vécu.

Tu formes souvent des grands Homes,
 Je n'en vois qu'un seul accompli :
 Qu'il vive ! Le Siècle où nous sommes,
 De ses hauts faits sera rempli.
 Qu'il vive encor ! Par son exemple,
 La Sagesse verra son Temple,
 Fréquenté de tous les Humains :
 Qu'il vive ! Sa gloire immortelle,
 Servira toujours de modèle
 Aux Peuples come aux Souverains.

Que ta tristesse soit finie,
 Turin, le Ciel agit pour toi !
 Ton Roi veille sur la Patrie,
 L'Olimpe veille sur ton Roi,
 Ne crain plus un cruel naufrage,

Le calme succède à l'orage,
 La crainte fait place aux plaisirs :
 La Vertu tremblante, éplorée,
 Aux pieds du Trône retirée,
 Ne poussera plus de soupirs.

Mais quelle lumière environé
 Ce Fils, son digne Imitateur !
 Il montre que né pour le Trône,
 Il en soutiendra la Grandeur :
 La Nature & l'Art le formèrent.
 Peuple heureux ! deux Soleils éclairent
 Sur eux jette un regard hardi ;
 Tu verras l'un naissant encore,
 Ne briller que dans son Aurore ;
 L'autre paroître en son midi.

Grand Roi, puissent les Destinées
 T'assurer les jours de Nestor !
 Que sur tes traces fortunées
 Le Ciel ramène l'Age d'or !
 Qu'armé des Foudres de la Guerre,
 Ton bras rende à toute la Terre
 La Paix & la Tranquilité !
 Ainsi franchissant son Rivage,
 Le Nil dans les Champs qu'il ravage
 Aporte la Fécondité.



AUX EDITEURS.

A l'occasion des Causes célèbres de Suisse, & spécialement d'une Question de Droit concernant la nature des Fiefs du Pais de Vaud.

MONSIEUR,

J' Ai eu l'honneur de vous adresser une Lettre que vous avés inserée dans vôtre Journal du Mois de Juillet 1739. p. 63. dans laquelle j'invitois Mrs. les Avocats de la Suisse à doner au Public l'éélite des plus importantes Questions de droit qu'ils ont traité dans le Bateau : Je prévoiois les Avantages que le Public en retireroit, l'honneur qu'elles feroient aux Avocats qui les auroient décidées, la Calomnie des Plaideurs qui déchirent souvent mal à propos la réputation des Juges, confondue & terrassée, les lumières & l'amour pour la Justice des respectables Magistrats, qui composent nos Tribunaux Helvetiques mises dans un plein jour.

T

Vous

Vous me fites, *Messieurs*, une Réponse des plus gracieuses. Vous m'invitâtes à rompre la glace, dans l'espérance que mes erremens seroient bientôt suivis, par d'autres Avocats, d'autant, ajoutiés vous, que *Mr. Gayot de Pitaval* avoit osé ataquier leurs Lumières en fait de Jurisprudence *.

Honorés de vôtre invitation, je débutai au Mois de Mars suivant, par l'envoi d'une Histoire Juridique des Codes qui contiennent les Loix & Coutumes observées dans les Tribunaux des Louïables Cantons de *Berne & de Fribourg*, & peu après je vous envoiai l'Analise des Mémoires qui avoient paru en cette Capitale sur une Question importante; concernant le Mariage, savoir laquelle des deux Epouses devoit être préférée, ou celle qui avoit les premières Promesses confirmées par le Consistoire & suivie de la Naissance d'un Fils, mort pendant l'instruction du Procès, ou celle qui aiant des Promesses postérieures se trouvoit enceinte ensuite d'un Mariage béni, à la vérité clandestinement en Pais étranger & sans Annonces. Depuis lors, personne, à ce quil m'a paru par lecture de vos Journaux, en m'ayant imité, j'ai crû que ces Dissertations de Questions de Droit n'étoient ni du goût des Avocats ni des Lecteurs,

&

* *Voies Journ. Helv. Janv. 1739, p. 48.*

& c'est la raison pour laquelle j'avois discontinué de vous faire parvenir la suite des Analises des Mémoires que j'ai eu occasion de donner au Public. Cependant aiant vû dans vos derniers Journalux de 1746. que la Dissertation sur l'Origine des Ducs de *Zeringuen*, par Mr. de *Wattewille* avoit été suivie des Observations & des Eclaircissements de Mrs. les Professeurs de *Bochat* & *Ruchat* & de Mr. le Commissaire General *Meuron*, j'ai crû que je devois reprendre mes premières dispositions, en vous envoyant une Consultation qui m'a été demandée sur une Question importante de l'Histoire des Fiefs, qui pour avoir beaucoup de rapport avec les Faits & les Anecdotes des Dominations du Pais de *Vaud*, depuis le Vme. Siecle, peuvent encore répandre quelques jours sur les traits d'Histoire que ces Savants du premier Ordre ont daigné comuniquer au Public. J'espère que ceux à qui les Matières traitées dans cette Consultation sont particulièrement conues, voudront bien prendre la peine de la mettre dans un plus grand jour & d'y faire les corrections ou les aditions que d'autres Auteurs peuvent leur avoir fourni. En fait d'Histoire, les Traditions peuvent être différentes, & dans les Auteurs qui en ont traité, on doit s'attendre à des am-

plifications ou à des diminutions. C'est par ce moien que l'on peut parvenir au but que je me propose, qui est de conoitre la Vérité, Vérité, qui dans cette ocaſion est d'autant plus intéressante, qu'elle concerne l'Histoire de nôtre Patrie, *Si nobili & Patricio turpe est Jus ignorare in quo versamur, multo turpius nos in Patria & domi peregrinos videri.*

La Question qui m'a été proposée, & sur laquelle j'ai donné mon Avis, approuvé par plusieurs Avocats de cette Capitale, & que j'ai envoyé au Mois de Juillet 1743. étoit de savoir, *Si dans le tems que le Pais de Vaud est entré dans la Domination de LL. EE. de Berne, & auparavant, les Fiefs de ce Pais là, étoient déjà aliénables par Contract & disponibles par Testament, come ils le sont aujourd'hui, nonobstant que par les termes de l'Investiture ils ne soient acordés que pour soi & ses Heritiers.* Elle me fût proposée par de très habiles Avocats de Turin, non qu'ils neussent été eux mêmes en état de la décider ; mais ils crurent qu'une Consultation neutre, venant directement du Pais où les Fiefs dont il s'agit sont situés, auroit plus de force & d'autorité en Jugement, que s'ils avoient eux mêmes pris la peine de faire cette Dissertation.

La Question dans l'Hypothèse, concernoit le Château & Bourg de *Montagni* inféodé
le

le 5. Avril 1266. avec la Clause *pro se & suis Hæredibus*, après que le Duc de Savoie eût été invêtu du Pais de *Vaud*, le 17. Oct. 1263. par l'Empereur *Richard*, & il s'agissoit de savoir si ce Fief, qui avoit été échangé l'An 1405. contre deux Seigneuries dans la *Vallée d'Aoste*, devoit être envisagé come Fief propre, ou come Fief impropre.

Car s'il étoit propre, le Procureur Patrimonial de la Vallée d'Aoste soutenoit que ces deux Seigneuries devant être de la même nature que celle de *Montagni*, n'avoient pû être aliénées par Testament hors de la Ligne de Agnats, descendans du premier Invêtu.

D'abord j'ai démontré, que tous les Fiefs du Pais de *Vaud* étoient impropres, dans le tems que ce Pais là est entré sous la Domination du Canton, sans aucun égard aux différentes clauses qui se trouvent dans les Inféodations, soit qu'elles portent *pro se & Hæredibus suis, vel pro se & Hæredibus suis quibuscunque*.

Une des preuves que j'ai aléguée de cette vérité, se tire, de ce que les Etats du Pais, aiant rédigé par écrit leurs Us, Coutumes & Privilèges, en l'Année 1577. c'est à dire 41. ans après leur Soumission à LL. EE. en y établissant la libre Aliénation des Biens

feudaux, come une liberté qui n'étoit point contestée, les Lods dûs en conséquence d'un libre transport, étant bien spécifiés & arrêtés sur un pied certain & fixe, il en résulte évidemment que ces sortes de Biens étoient déjà alienables & disponibles dans ce tems là, come ils le sont aujourd'hui, d'autant plus, que s'ils ne l'avoient pas été auparavant, il auroit été nécessaire que le Souverain, auquel le Pais fut soumis l'an 1536. eut publié quelque Edit en vertu duquel les Fiefs propres fussent rendus impropres ou déclarés alienables & disponibles, soit de sa pure Autorité, ou à la requête des Vassaux ou des Peuples en général.

Mais come il ne paroît pas suffisant pour la décision de la Question, de prouver que les Fiefs fussent impropres à l'époque de ce changement de Domination, & qu'il convient de remonter plus haut, sous les Dominations précédentes, & pour le moins jusques à l'Année 1266. que le Château & Bourg de *Montagni* fût inféodé *pro se & Hereditibus suis*, apres que, suivant l'exposition du fait, l'Empereur Richard, come on l'a déjà dit, eut acordé en 1263. l'Investiture du Pais de *Vaud*, au Duc de Savoie, il importe d'établir trois Vérités de fait, pour décider entièrement la Question,

La

La première : Que le Pais de *Vaud* faisoit partie du Roiaume de *Bourgogne*, jusques en 1156. qu'il en fût détaché.

La seconde : Qu'en *Bourgogne*, par la Coutume générale, les Fiefs y étoient de libre aliénation & disposition, d'où il doit résulter, que ceux du Pais de *Vaud*, come Fiefs Bourguignons, devoient l'être aussi.

La troisième : Que depuis que le Pais de *Vaud* a été distrait de la *Bourgogne*, les Fiefs n'y ont point changé de nature, sous quelle Domination que ce Pais là ait été.

La discussion de ces trois Points renfermera diverses choses curieuses & intéressantes, qui ne déplairont pas au Lecteur, & elle pourra entrer dans vos Journaux suivans, si vous l'agréez.

Je suis &c.

Berne le 15. Mars 1747.





NOUVELLES LITTERAIRES.

ON a publié à *Londres* sous le manteau, une petite Satire Angloise, intitulée, *Histoire mémorable du dernier Ministère*. C'est un petit Livret haut de deux pouces & large d'un, composé de cinq Feuilletts : Il y en a un pour le Titre ; un pour la Dédicace à *Milord Granville*, ci devant *Carteret*, & à *Milord Bath*, ci devant *Pulteney* ; un pour l'Elevation de ces deux Seigneurs au Ministère ; un pour leur Administration même ; & un enfin pour leur Destitution & leur Renvoi. On affecte de prouver dans ce petit Livre, qu'on ne leur a pas rendu justice, vû qu'ils n'ont point gouverné injustement, qu'ils n'ont point abusé de la faveur, qu'ils n'ont point mal employé les Finances, qu'ils n'ont point iniquement disposé des Charges tant grandes que petites, qu'ils n'en ont point mal usé avec les Alliez & Conféderez de la Nation, non plus qu'avec les Puissances Etrangères ; en un mot qu'ils n'ont fait de mal à personne, mais qu'aussi n'en ont ils pas eû le tems, puis que leur Ministère n'a duré que quarante huit heures. C'est là une Imitation

tion de la Satire insultante de DOM CARLOS, faite à PHILIPPE II. son Père, dans le petit Volume, dont parle BRANTOME, intitulé, *Les grands & perilleux Voïages de Dom Philippe, de Madrid à l'Escorial, de l'Escorial à Madrid &c. ou de l'Histoire des mémorables Aventures, & des Hauts Faits de Mr. d'EPERON dans son Gouvernement de Provence*; Livret où il n'y avoit que des Feuilles blancs, excepté le Titre.

Néraig de Melhoë, Conte ou Histoire; Ouvrage orné de digressions; imprimé à *** se vend à ** chez * Rue * à l'Enseigne de * l'An de l'âge de l'Auteur LX. grand in 12. en deux Parties.

Le But de cet Ouvrage, écrit dans le goût raffiné, & quintessencié de CREBILLON le Fils & de son *Ecumoire*, paroît être de prouver, après de longs & fatigans Circuits, qu'il est autant & plus difficile qu'un Home parvienne à épouser une Pucelle, que de trouver un Cigne Noir ou un Corbeau Blanc. Grave & judicieuse Occupation pour un Homme de soixante Ans!

L'Art d'Aimer, Poëme Heroïque, in IV. *Omnia Vincit Amor*, VIRG. Imprimé en MDCCXLVI. grand in 12.

C'est une Imitation de l'Art d'aimer d'OS-
VIDE;

VIDE ; & quelque difficile qu'il soit de réussir après ces grands Maîtres de l'Antiquité, lors qu'on veut traiter les mêmes Sujets, on pretend que le Nouvel Imitateur n'est nullement inférieur à son modèle. Voilà d'autant plus de quoi lui appliquer les beaux Vers de Corneille,

*Je suis jeune, il est vrai, mais aux Ames bien nées
Le Talent n'attend pas le nombre des Années.*

qu'on assure, qu'il na guère que 18. à 20. Ans. On ajoute, qu'ainsi que le bon *Bartholomée de la Fontaine*, il va d'abord plus droit au fait qu'*Ovide*, & qu'il arrive mieux au grand Point de l'Art qu'il s'est proposé d'enseigner ; enforte qu'il semble que ce seroit pour lui qu'auroit été fait ce *Sonnet* d'un ancien Poète adressé à un Grand Roi.

*S I R E, sous le Discours d'un songe imaginé
Dedans ce vieil Roman, vous trouverez déduite,
D'un Amant désireux la pénible Poursuite,
Contre mille Travaux en sa Flamme obstiné.*

*Paravant que venir à son Bien destiné ;
Faux-Semblant, l'Abuseur, tasche le mettre en
fuite,
A la fin Bel Accueil en prenant la Conduite,
Le loge après avoir longuement cheminé.*

L'A.

L'Amant dans le Verger, pour loïer des Traverses,

*Qu'il passe constamment souffrant peine diverses,
Cueil du Rosier fleuri le Bouton précieux.*

*SIRE, c'est le sujet du Roman de la Rose,
Où l'Amour épineux la Pourjuite est enclose :
La Rose c'est d'Amour le Guerdon précieux.*

La *Spéctatrice*, traduite de l'Anglois I. Partie. La Haye, de Hond, in 12.

Ce Livre est actuellement sous Presse ; & l'on jugera bientôt si celui ou ceux, qui ont osé risquer sous ce Titre une *Continuation*, ou *Imitation du Spéctateur*, pourront égaler & soutenir la Réputation que s'est justement acquise cet agréable & solide Ouvrage. Cette prétendue *Spéctatrice*, qui ne prétend censurer que les défauts de son Sexe, se dit *Sœur du Spéctateur*, & pourroit bien être défavouée & chassée de la Famille. Ce n'est qu'avec les Titres les plus incontestables qu'on se fait reconoitre pour être de Maison illustre. Reconoiſsons pourtant qu'on voit un Extrait de l'Original, qui fait espérer qu'on ne sera pas mécontent de la Traduction Françoisé. Au reste, on ne doit pas craindre que l'Ouvrage échoue faute de Matière : Les Mœurs, les Génies, les bones & les mauvaises Qualitez

tez du Sexe, même leurs petites Minauderies & Façons de faire affectées, sont un sujet inépuisable.

Arboflède, ou le Mérite persécuté, Histoire Angloise. I. & II. Parties. Liège J. F. Bassompierre, 1747. in 12. 163. pag.

La Scène de ce petit Roman est placée sous le Règne d'*Etelulphe*, Fils d'*Egbert le Grand*, Roi d'*Angleterre*, & Père d'un autre *Egbert*, Fils d'une première Femme, & de trois autres Fils d'une seconde Femme nommée *Edouine*, d'une Ambition démesurée & d'une mechanceté extrême; en sorte que vû la ressemblance des circonstances, on croiroit d'abord que ce seroit là une Allégorie relative à une Histoire assez connue. Mais pour peu qu'on avance dans la lecture de l'Ouvrage, on perd bientôt cette Idée; & l'on reconoit aisément, qu'il ne s'agit d'autre chose que de ces Aventures chimériques & Romanesques, que des Ecrivains mercenaires s'efforcent de rendre extraordinaires & surnaturelles, pour attirer par ce moien l'attention des Lecteurs désœuvrez, qui aiment le merveilleux, & leur faire aussi paier la perte de leur Temps & de leur Argent. Cette Historiette a l'avantage d'être passablement écrite; & si elle ne renfermoit que de pures

Fic-

Fictions, on les passeroit volontiers à l'Auteur. Mais on ne sauroit qu'être irrité contre cet indiscret mélange de *Vrai* & de *Faux*, qu'on y trouve, ou pour mieux dire encore, contre cette Corruption pernicieuse de l'Histoire, qui n'y est que trop vilible pour les Persones tant soit peu éclairées sur ce sujet. En effet, on fait d'abord épouser ici à *Eteululphe* une *Princesse de Norvege*, & puis une *Demoiselle Angloise*, nommée *Edouine*; & les Enfans un peu instruit, savent au contraire, qu'il épousa d'abord *Osburge Princesse Angloise*, dont il eut cinq Fils; & ensuite *Judit, Fille de Charles le Chauve Roi de France* dont il n'en eût point: Tout le reste répond a ce Début trompeur. Ces sortes d'impostures historiques sont d'autant plus dangereuses pour les jeunes Gens, qui s'amusez à ces espèces de Lectures, qu'elles laissent dans leur Esprit des Impressions qu'ils ont bien de la peine à en éfacer, lorsque l'âge & de meilleures Lectures les ont défabusez; & que souvent malgré qu'ils en aiant, *Edouine*, toute chimérique qu'elle est, & qu'ils la savent, vient se présenter à leur Mémoire au lieu de *Judith*; Mauvais efet, que ne manquent pas de produire de même toutes les autres prétendues Histoires publiées aussi sous des noms réels de personages effectifs.

MR. Jean Rodolphe Thournisien, de Bâle, vient de faire une nouvelle Edition, du *Maitre Italien*, ou de la *Grammaire de Veneroni*, augmentée de plusieurs Règles très nécessaires, & corrigée suivant l'Ortographie moderne & la plus pure de l'Academie della Crusca, avec un Dictionnaire pour les deux Langues : Le tout revû & corrigé par Mr. Charles Placardi, Membre de la même Academie. Cette Edition, préférable à toutes celles qui ont parû, est très bien imprimée, & en grand in 8. Le prix est L. 3. 15. sols, Argent de France.

Le même Libraire a fait imprimer encore une Traduction Italienne des *Pensées Morales* de Mr. le Comte Oxenstiern, dont voici le Titre : *Pensieri, Riflessioni e Massime morali del Comte Oxenstirn, sopra diverse Scelte materie, tradotta da un Membro de l'Academia della Crusca, 8vo. Basilea MDCCXLVII. 2. Volumes.* Cette Traduction a été faite en faveur des Persones qui cherchent un Exercice aussi agréable qu'utile dans la Langue Italienne. On s'y est servi de l'Ortographie moderne & de toutes les Règles de la nouvelle Grammaire annoncée ci-dessus.

On trouve chez Mr. Sidrac, Libraire à Lausanne, le Livre intitulé, *Histoires du Vieux & du Nouveau Testament, par Demandes & Réponses, avec des Sentences tirées de l'écriture Sainte* 8vo. 1747.. Ce Livre est imprimé sur du Papier blanc & colé, en Caractères neufs. Son Prix est 1. Livre Argent courant en Feuilles. On le trouve aussi, à Berne, chez Mrs. Gottschall & Comp. ; à Geneve, chez Mrs. Cramer & Frères Philibert, Bardin, Pierre Jaquier ; & à Vevai, chez M. Chenebié.

ENIGME.

*Je suis de plus d'une matière ,
Souvent de plus d'une couleur ;
Et fais de plus d'une manière ,
Ressentir le pouvoir de mon intérieur.
On le redoute quelque fois ,
Mais plus souvent encorc, on aime ma puissance ;
Cependant , pour ma recompense ,
On se passe de moi pendant plus de six Mois.
Je produis un Enfant hardi , fier & sans foi ,
Qui me dévoreroit moi même ,
Tant son injustice est extreme ,
S'il pouvoit se saisir de moi.*



T A B L E.

<i>D</i> ispense singulière du Pape Clément VI.	195
<i>Lettre à Mr. de Croufaz , contre la</i>	
<i>Défense du Système Leibnitien à Mr. de</i>	
<i>Vattel</i>	222
<i>Épître de Mr. de Voltaire à Mr. Algerotti</i>	250
<i>Prière au Soneil</i>	253
<i>Réponse à l'explication du 4. Verset du Chap</i>	
<i>X. de la première Ep. aux Corinth. in-</i>	
<i>serée Journal de Janvier p. 6.</i>	254
<i>Lettre aux Editeurs</i>	254
<i>Vers d'une Dame de Franche-Comté sur le</i>	
<i>Logogriphe du Mois de Juin 1746.</i>	262
<i>'Autre Lettre aux Editeurs</i>	266
<i>Ode au Roi de Sardaigne</i>	267
<i>Lettre d'un Jurisconsulte sur les Causes cé-</i>	
<i>lèbres & sur des Questions de Droit</i>	273
<i>Nouvelles Littéraires</i>	280

ERRATA de Février.

PAge 136 Vers 12. du *Conjugale*, lisés du *Conjugal*. Pag. 171. lig. 20. & suivantes, lisés ainsi : J'ai trouvé que 3. de ses degrés en faisoient 10. de mon *Thermomètre d'Huile de Lin*, également divisé. car son 34. degré correspond au 100. du mien, & son 4. degré au Zéro de mon *temperé*, par conséquent le 27. degré de froid de ce *Thermomètre* correspond au 100. de froid de mon dit *Thermomètre*.